

● COOPÉRATION ALGÉRO-AMÉRICAINES

Le partenariat énergétique en plein essor

(P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● 17 OCTOBRE 1961

De l'occultation à la reconnaissance, la responsabilité de l'État français au cœur de l'exigence démocratique

(Pages 8 et 9)

ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2026

Les recettes d'exportation d'hydrocarbures de l'Algérie atteignent 37,5 milliards de dollars

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a indiqué, samedi à Alger, que le secteur des hydrocarbures a enregistré 17 nouvelles découvertes depuis le début de l'année en cours, grâce aux efforts propres de Sonatrach. Lors d'une présentation devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen et du débat du projet de loi de finances (PLF) 2027, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, M. Arkab a précisé que les investissements du groupe Sonatrach avaient dépassé 6 milliards de dollars en 2026, contre 5,3 milliards de dollars en 2025.

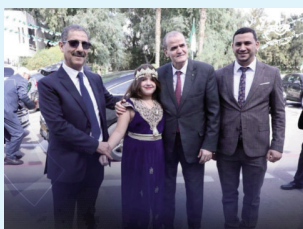
(Lire en Page 5)



● OUVERTURE DE LA FOIRE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES

Le "Made in Algeria", un levier de souveraineté et d'exportation

(P3)



● PALESTINE OCCUPÉE

Un martyr à Gaza, des agriculteurs agressés et un troupeau massacré en Cisjordanie

(P12)

JD Vance laisse entendre un désaccord avec Trump sur la guerre contre l'Iran



Le vice-président américain JD Vance a laissé entendre, dans une interview diffusée vendredi, qu'il avait pu être en désaccord avec le président Donald Trump au sujet de la guerre contre l'Iran. « Même si vous n'êtes pas d'accord avec lui sur cette question précise, vous pouvez exprimer ce désaccord. Et je pense que j'ai eu ce désaccord », a déclaré Vance lors d'une émission politique animée par Sean Spicer, ancien porte-parole de la Maison-Blanche. Vance répondait à une question sur ses relations avec le commentateur politique Tucker Carlson, ancien allié de Trump, qui critique vivement la guerre contre l'Iran. Carlson estime que ce conflit sert les intérêts d'Israël plutôt que ceux des États-Unis et qu'il contredit la promesse de Trump d'éviter les interventions militaires coûteuses à l'étranger. Vance a déclaré que Carlson, connu pour ses positions conservatrices, était « très, très en colère » à propos de cette guerre. « Lui et moi avons eu cette conversation en privé comme en public. Je sais ce qu'il ressent et je le comprends », a-t-il affirmé. « Ce que j'ai dit à Tucker, c'est de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain... La fermeture des frontières et la fin de la discrimination raciale absurde à l'encontre des Blancs dans les admissions universitaires ne sont-elles pas des mesures qui méritent de reconnaître que Donald Trump a fait beaucoup de bonnes choses ? », a ajouté le vice-président.

États-Unis : la nouvelle porte-parole de Trump quitte déjà la Maison-Blanche cinq jours après sa nomination

Cinq jours après sa nomination, Katie Zacharia quitte son poste de porte-parole de Donald Trump. Son unique briefing de 14 minutes, vivement critiqué, et une polémique sur ses qualifications juridiques ont marqué ce passage éclair à la Maison-Blanche, qui intervient à quelques semaines des élections de mi-mandat aux États-Unis. Cinq jours seulement après sa prise de fonctions, la porte-parole de la Maison-Blanche, Katie Zacharia, a quitté son poste le 16 octobre. L'administration de Donald Trump a confirmé son départ, annonçant qu'elle devrait occuper un autre poste, encore non précisé. Aucun successeur n'a été désigné. Choisie pour remplacer Karoline Leavitt, partie en août, Katie Zacharia était connue comme commentatrice conservatrice sur Fox News et Newsmax. Elle avait aussi travaillé comme conseillère en communication chez Trump Media & Technology Group, propriétaire du réseau Truth Social. Dès le 13 octobre, son premier briefing a toutefois suscité des critiques. En 14 minutes, dont environ cinq consacrées aux questions, elle n'a donné la parole qu'à trois journalistes, de Breitbart, de Fox News et du Daily Mail. Elle a notamment annoncé que Donald Trump avait demandé la démission de Kimberly Guilfoyle, ambassadrice américaine en Grèce. Cette intervention restera la seule de son mandat. Face aux critiques, Katie Zacharia a expliqué avoir reçu ses derniers documents moins de deux heures avant le briefing, après une nomination organisée dans l'urgence.

France : RSF condamne « des entraves à la liberté de la presse » lors des manifestations

L'organisation Reporters sans frontières (RSF) a condamné, samedi, sur le réseau social américain X, des entraves à la liberté de la presse recensées depuis le matin lors des manifestations en cours en France. Elle fait état de journalistes empêchés de faire leur travail et de fouilles violentes. RSF a rappelé que les forces de l'ordre doivent respecter le rôle des journalistes, conformément au Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO).

Plusieurs manifestations ont été déclarées à Paris par des soutiens du mouvement lycéen, des collectifs de Gilets jaunes et des syndicats, notamment entre la place de la République et la place de Clichy, et entre la place de la République et la place de la Nation. Des cortèges sont également prévus de la place de Clichy vers la place de la Bataille-de-Stalingrad, et de la porte des Lilas vers le canal Saint-Martin.

La mobilisation nationale pourrait rassembler jusqu'à 100 000 personnes hors de la région parisienne. Lille, Marseille et Nantes figurent parmi les villes où les rassemblements les plus importants sont attendus.

Des figures du mouvement des Gilets jaunes, né en 2018, ont appelé à rejoindre cette journée de contestation, à laquelle pourraient également participer des organisations syndicales et des lycéens. Les revendications portent notamment sur la baisse du prix des carburants et le rejet du gel des prestations sociales et des salaires du secteur public prévu dans le projet de budget, sur fond de hausse générale du coût de la vie.

Les forces de l'ordre font usage de gaz lacrymogène place de la République

Plusieurs centaines de personnes sont déjà réunies place de la République, à Paris, samedi, deux heures avant le départ du cortège. Les forces de l'ordre font usage de gaz lacrymogène.

Selon BFMTV, la préfecture de police faisait état d'environ 100 interpellations à midi dans la capitale.

Entre 30.000 et 60.000 manifestants sont attendus à Paris, selon une projection des autorités.

Le ministère français de l'Intérieur a annoncé que des actions auront lieu en 500 points du pays.

À Paris, la préfecture de police a interdit les rassemblements dans plusieurs lieux sensibles, notamment aux abords de l'Élysée, de Matignon et sur les Champs-Élysées. Sur cette avenue, des commerçants ont protégé leurs vitrines avec des panneaux et des forces de sécurité ont été déployées.

Une marche de la place de la République vers la place de Clichy doit débiter à 14h00, heure locale. Des actions sont également en cours à Lyon, Marseille, Rennes et Lille.

La Thaïlande et le Cambodge poursuivent leurs discussions pour régler leur différend sur la frontière maritime

La Thaïlande et le Cambodge ont poursuivi jeudi à La Haye un deuxième cycle de pourparlers de conciliation maritime dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin de régler leurs différends persistants concernant la délimitation de leur frontière maritime, a rapporté le Thai Inquirer. Les réunions à huis clos, organisées au sein de la Cour permanente d'arbitrage et prévues jusqu'au 18 octobre, portent sur des questions techniques et juridiques. Les deux parties y présentent des éléments de preuve et exposent les principes sur lesquels reposent leurs revendications maritimes.

Selon les médias cambodgiens, Phnom Penh souhaite parvenir avec Bangkok à un accord global sur la délimitation maritime, conformément au droit international, tout en restant ouvert à une exploitation conjointe des ressources et à un partage équitable de celles-ci.

Le Cambodge cherche à conclure un traité avec la Thaïlande, avec l'assistance de la Commission de conciliation, afin d'établir une frontière maritime unique et globale entre les deux pays, a rapporté le Khmer Times. Si les deux pays ne parviennent pas à un accord sur la délimitation maritime ou sur une exploitation conjointe, le Cambodge propose que la Commission élabore un rapport contenant des recommandations que les deux parties pourraient utiliser comme base pour de futures négociations, conformément aux obligations découlant de la CNUDM.

La délégation thaïlandaise est conduite par le vice-Premier ministre Pakorn Nilprapunt. Le vice-Premier ministre et ministre cambodgien des Affaires étrangères, Prak Sokhonn, dirige la délégation de son pays. Le chef de la diplomatie thaïlandaise, Sihasak Phuangketkeow, doit rejoindre les discussions le 17 octobre.

Le premier cycle de pourparlers, organisé à Singapour du 14 au 16 septembre, avait permis aux deux parties de s'accorder sur le mandat de la Commission et ses règles de procédure. Elles avaient également présenté leurs positions et tenu des consultations séparées avec la Commission, sans toutefois annoncer d'accord sur la délimitation de leur frontière maritime.



Turquie : la production de gaz en mer Noire doit doubler en 2027

La Turquie a envoyé sa première plateforme flottante de production et de traitement de gaz naturel, Osman Gazi, vers le champ gazier de Sakarya, en mer Noire, a annoncé samedi le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Alparslan Bayraktar. La plateforme devrait permettre de doubler la production de gaz naturel en mer Noire pour la porter à 20 millions de mètres cubes par jour en 2027, a déclaré le président turc Recep Tayyip Erdoğan. À partir de 2027, un foyer turc sur trois devrait ainsi utiliser du gaz naturel produit localement,

a-t-il ajouté. Équipée de 21 unités, Osman Gazi traitera le gaz extrait des puits du champ de Sakarya avant de l'acheminer vers Filyos, sur la côte turque de la mer Noire, par des gazoducs sous-marins, précise le président turc.

« Notre objectif est d'allumer, d'ici à la fin de l'année, la flamme du champ gazier de Sakarya sur la tour de torchage d'Osman Gazi », a indiqué Bayraktar.

Erdoğan a présenté la plateforme comme « la première usine de la Patrie bleue », en référence à la vision maritime de la Türkiye, qu'il associe à son projet du « Siècle de la



OUVERTURE DE LA FOIRE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES

Le "Made in Algeria", un levier de souveraineté et d'exportation

C'est à Blida, au cœur de la Mitidja, grenier agricole de l'Algérie, que le label "Made in Algeria" vient de prendre tout son sens. Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a supervisé hier, l'ouverture de la Foire des produits agroalimentaires "Made in Algeria", qui réunit une centaine d'entreprises du secteur au complexe sportif Mustapha Tchaker. Organisée par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, cette manifestation économique nationale se poursuit jusqu'au 20 octobre et constitue une véritable vitrine du savoir-faire algérien.

Placée sous le slogan "Qualité locale et perspectives prometteuses pour l'exportation", la foire réunit 96 entreprises nationales, publiques et privées, évoluant dans diverses filières de l'industrie agroalimentaire. Lait et dérivés, boissons gazeuses, pâtes alimentaires, confiserie, industrie de transformation, huile de table : la gamme des produits exposés illustre la diversité et la montée en puissance des capacités de produc-

tion locales. Accompagné du wali de Blida, M. Djamel Eddine Hashas, et de membres du corps diplomatique accrédités en Algérie, le ministre a visité les différents stands, recevant des explications sur les produits exposés et échangeant avec les opérateurs économiques au sujet de leurs activités et de leurs capacités de production.

La forte présence diplomatique n'est pas un hasard. Le ministre Rezig a insisté sur le rôle central que peut jouer le corps diplomatique dans la promotion et la valorisation des produits nationaux sur les marchés étrangers. Il a appelé les participants à tirer parti de cette présence pour ouvrir des canaux de communication directs entre les acteurs économiques algériens et leurs homologues dans différents pays. L'objectif est clair : transformer les ambassades en plateformes de promotion du produit algérien.

Des dispositifs de soutien de l'État, des banques et des compagnies d'assurance participent également à cette manifestation, offrant aux exposants un accompagnement complet pour passer du marché local

IMPORTATIONS

au marché à l'export.

LA LEVURE 100% ALGÉRIENNE, SYMBOLE DE LA SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS

Le moment fort de cette inauguration a été l'annonce faite par le ministre du lancement de la commercialisation de la première levure de boulangerie produite localement. Une annonce hautement symbolique. La levure, ingrédient indispensable pour plus de 50 000 boulangeries à travers le pays, était jusqu'à présent massivement importée.

"Une étape qui devrait contribuer à réduire la facture d'importation de cette matière d'environ 100 millions de dollars, tout en renforçant les capacités de production nationale et en soutenant le processus de substitution des importations", a souligné M. Rezig. Ce projet à lui seul résume la doctrine économique actuelle : produire localement ce que nous importons hier. Chaque usine qui ouvre, chaque produit qui était importé et qui devient "Made in Algeria", c'est de la devise préservée, des emplois créés et une



souveraineté alimentaire renforcée. Au-delà de la foire de Blida, cette manifestation s'inscrit dans une stratégie plus large de reconquête du marché national et de préparation à l'exportation. Le ministère du Commerce extérieur ne se contente plus de réguler les importations, il accompagne activement les producteurs algériens pour qu'ils montent en qualité, obtiennent les certifications internationales et trouvent des débouchés à l'étranger.

Le choix de l'agroalimentaire n'est pas fortuit. C'est un secteur où l'Algérie dispose d'avantages comparatifs indéniables, où la demande mondiale explose, notamment en Afrique et dans le monde arabe, et où la valeur ajoutée reste sur le terri-

toire national. À travers ce salon, le message du gouvernement est double. Aux consommateurs algériens : le produit local est de qualité, il répond aux normes internationales et le consommer, c'est soutenir l'emploi national. Aux opérateurs économiques : l'État est à vos côtés pour vous aider à exporter, à travers la logistique, le financement et la diplomatie économique.

La Foire "Made in Algeria" de Blida n'est donc pas une simple exposition. C'est un acte de promotion du patriotisme économique et une étape concrète vers la diversification de l'économie nationale, où l'agroalimentaire est appelé à devenir l'un des piliers de l'Algérie exportatrice.

Hamza B.

Le gouvernement installe le comité permanent pour fluidifier le marché et rassurer les opérateurs

C'est une mesure très attendue par la communauté des affaires qui vient d'être concrétisée. Conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a procédé, hier, à l'installation du comité permanent de suivi et de traitement des demandes d'importation. Cette installation intervient en application du décret exécutif 26-327 du 13 octobre 2026 portant création de cette nouvelle instance, appelée à devenir la tour de contrôle des importations en Algérie.

UNE COMPOSITION QUI INCARNE LE DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du président et des membres du comité, à savoir le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, le ministre des Finances, un représentant du gouverneur de la Banque d'Algérie, le président de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers et le président du Conseil du renouveau économique algérien. La composition même du comité est un message fort. Elle réunit autour d'une même table l'administration qui régule, la Banque d'Algérie qui finance en devises, les banques qui exécutent, et le patronat qui produit et importe. C'est la fin d'une gestion cloisonnée où chaque administration traitait les dossiers d'importation de son côté, créant lenteurs et incompréhensions. Désormais, la décision sera collégiale, transparente et traçable. La présence permanente du CREA au sein de ce comité est une première historique saluée par les opérateurs. Le Conseil du renouveau économique algérien a d'ailleurs

exprimé, hier, sa profonde gratitude au président de la République pour cette initiative et pour l'octroi d'une adhésion permanente.

Pour le CREA, cette mesure est de nature à renforcer les canaux de dialogue et de consultation entre les autorités publiques et les opérateurs économiques, ce qui contribue à améliorer les conditions de leur activité et à soutenir la dynamique de production nationale.

URGENCE POUR LES PRODUITS SENSIBLES ET SOUTIEN À LA PRODUCTION

À cette occasion, le Premier ministre a précisé la feuille de route du comité. Il est chargé d'examiner les demandes relatives à chaque opération d'importation et de réserver un traitement d'urgence pour les produits revêtant un caractère sensible ou prioritaire pour l'approvisionnement du marché national ou pour le fonctionnement des unités de production, de manière à soutenir les activités économiques et les projets d'investissement et à préserver la disponibilité des biens et services au profit des citoyens.

Concrètement, le comité aura un rôle vital pour le climat des affaires sur deux fronts essentiels.

D'une part, il s'agit de préserver le pouvoir d'achat. En accordant un traitement d'urgence aux produits alimentaires de base, aux médicaments et aux intrants sensibles, il évitera les ruptures qui alimentent l'inflation et la spéculation.

D'autre part, il s'agit de soutenir l'outil de production. En priorisant les matières premières, les pièces détachées et les équipements nécessaires au fonctionnement des usines, il évite les arrêts de production qui coûtent cher aux entreprises et détruisent des emplois. C'est une

réponse directe aux doléances des industriels qui voyaient parfois leurs chaînes à l'arrêt pour un simple composant bloqué au port.

Ce comité ne signifie pas un retour à l'importation anarchique. Au contraire, il organise et rationalise l'importation. Il s'agit d'importer moins, mais d'importer mieux : ce dont l'économie nationale a réellement besoin pour produire et pour se nourrir, et non des produits finis que l'Algérie peut déjà fabriquer.

LE CREA : UNE PORTE OUVERTE À TOUTES LES ENTREPRISES

Dans son communiqué, le CREA a tenu à rassurer l'ensemble des opérateurs. Il a affirmé qu'il continuera à accompagner les institutions économiques honnêtes et à défendre leurs préoccupations. Il a souligné que ses portes resteront ouvertes à toutes les institutions, qu'elles soient ou non membres, publiques ou privées, grandes ou petites.

Le Conseil rappelle que la force de l'économie nationale repose sur la complémentarité de toutes ses composantes, et que le soutien à l'entreprise économique, quelle que soit sa taille ou la nature de son activité, est un investissement dans la production nationale, la création de richesse et d'emplois.

L'installation de ce comité permanent est bien plus qu'une simple mesure administrative. C'est un outil de gouvernance économique qui vise à lever l'un des principaux irritants du climat des affaires. En fluidifiant les importations utiles, en garantissant la disponibilité des produits et en institutionnalisant le dialogue avec le secteur privé, l'État envoie un signal clair : la production nationale est la priorité, et l'administration est désormais à son service.

H. B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

« L'économie nationale enregistre une évolution positive en 2025 et 2026 »

Le ministre des Finances, Mohammed Lamine Lebbou, a indiqué, que l'économie nationale avait enregistré une évolution positive en 2025 et 2026, portée par l'accélération de la croissance dans plusieurs secteurs, ainsi que par la hausse des investissements et du financement bancaire de l'activité économique, renforçant ainsi sa résilience face aux crises extérieures et aux fluctuations de l'économie mondiale.

Intervenant lors de la rencontre nationale avec les opérateurs économiques, présidée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Lebbou a précisé que le produit intérieur brut (PIB) était passé de 36.103,5 milliards de dinars en 2024 à 37.792,6 milliards de dinars en 2025. Le taux de croissance économique devrait dépasser 4% en 2026, contre 3,8 % en 2025. Cette dynamique devrait se poursuivre durant l'année en cours, avec un PIB qui devrait dépasser 42.348,6 milliards de dinars à fin 2026, à la lumière de la poursuite de l'amélioration de l'activité économique et du renforcement des capacités de production nationales. Dans ce contexte, M. Lebbou a mis en avant la contribution de plusieurs secteurs économiques à l'évolution du PIB, précisant que le secteur des services arrive en tête avec une contribution de 47,8 %, suivis de l'agriculture avec 14,1 %, tandis que les industries extractives liées aux hydrocarbures contribuent à hauteur de 9,3 %.

Il a également relevé la progression de la contribution du secteur industriel au PIB, qui a atteint 10,1 %, contre environ 3 % ou moins au début de l'année 2020. S'agissant des indicateurs de l'investissement et du financement, le ministre a indiqué que l'investissement intérieur global avait enregistré une hausse d'environ 20 % en 2025, atteignant 17.803,19 milliards de dinars, contre 14.837,85 milliards de dinars en 2024. Les crédits bancaires ont également progressé de 8,2 % en 2025, pour atteindre 12.181,7 milliards de dinars, avant de s'établir à 12.795,79 milliards de dinars à fin août 2026, ce qui confirme, selon lui, le rôle du financement bancaire dans le soutien à l'activité économique et l'accompagnement de l'investissement.

Concernant la situation des échanges extérieurs et les politiques monétaires, M. Lebbou a affirmé que l'économie algérienne faisait preuve de résilience face aux crises, lui permettant de faire face aux perturbations extérieures, un indicateur qui témoigne, a-t-il souligné, de la solidité de l'économie nationale et de sa capacité à faire face aux crises, par rapport à d'autres pays.

Et d'ajouter que les échanges extérieurs de marchandises se poursuivaient normalement en Algérie, affirmant que les importations n'avaient jamais été suspendues. Il a également anticipé une amélioration des soldes extérieurs à la fin de l'année en cours.

Au terme de son intervention, le ministre des Finances a assuré que les perspectives économiques de l'Algérie pour 2026 demeuraient positives, grâce à l'accélération de la croissance, à la hausse de l'investissement et au renforcement du financement de l'économie, soulignant que la durabilité de cette dynamique exige de renforcer la production nationale, de développer les exportations hors hydrocarbures et d'améliorer la compétitivité des secteurs productifs.

R.N.

COOPÉRATION ALGÉRO-AMÉRICAIN

Le partenariat énergétique en plein essor

Les relations entre l'Algérie et les États-Unis connaissent un nouvel élan, particulièrement dans le secteur stratégique des hydrocarbures. Une délégation algérienne de haut niveau vient de prendre part aux travaux du sommet et de l'exposition américains consacrés au gaz naturel liquéfié (GNL), organisés à Lake Charles, dans l'État américain de Louisiane, ainsi qu'à la 19e édition de la manifestation "Algeria Energy Day", tenue jeudi en marge de cet événement international.

Une présence qui confirme la volonté partagée des deux pays de hisser leur partenariat énergétique à un niveau supérieur.

UNE DÉLÉGATION DE HAUT NIVEAU À LAKE CHARLES

Conduite par le secrétaire général du ministère des Hydrocarbures, Miloud Medjelled, la délégation algérienne était composée de figures clés du secteur : l'ambassadeur d'Algérie aux États-Unis, Sabri Boukadoum, le P-DG du groupe Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, ainsi que de responsables et de cadres du ministère, du président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), Abdelkader Cherfaoui, et du président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Amine Remini.

Cette composition illustre l'approche globale adoptée par l'Algérie : il ne s'agit pas seulement de vendre du gaz, mais de construire un partenariat complet couvrant l'amont, l'aval, la régulation et la promotion des investissements.

Cette participation s'inscrit dans le cadre d'une visite de travail aux États-Unis visant à renforcer les relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et les États-Unis dans le domaine des hydrocarbures, à élargir les perspectives d'investissement et à favoriser les échanges d'expertises et de technologies, notamment dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et du GNL, ainsi que dans les domaines de l'innovation et du développement de l'industrie énergétique.

Le sommet et l'exposition américains consacrés au GNL ont été inaugurés par Kyle

Haustveit, sous-secrétaire à l'Énergie des États-Unis, avec la participation de responsables gouvernementaux, de représentants de compagnies énergétiques internationales, d'investisseurs, d'experts et de spécialistes. Les discussions ont porté sur les évolutions des marchés du GNL, les perspectives de croissance de l'industrie gazière, la sécurité des approvisionnements ainsi que les défis liés au développement des infrastructures et aux investissements.

EXXONMOBIL EN LIGNE DE MIRE ET ALGERIA BID ROUND 2026 EN VITRINE

Dans ce cadre, Miloud Medjelled a tenu une série de rencontres bilatérales avec des responsables du département américain de l'énergie et des représentants de la compagnie "ExxonMobil", afin de poursuivre les consultations et les discussions déjà engagées entre les deux parties, notamment par le groupe Sonatrach.

La présence d'ExxonMobil n'est pas anodine. Le géant américain, première capitalisation énergétique mondiale, manifeste depuis plusieurs mois un intérêt renouvelé pour le bassin algérien, notamment pour les gisements de gaz non conventionnels et les projets de réduction de l'empreinte carbone. La rencontre de Lake Charles vise à consolider le dialogue avec les principaux acteurs de l'industrie énergétique américaine et à explorer de nouvelles perspectives de partenariat et d'investissement en Algérie.

L'autre moment fort a été la 19e édition de la manifestation "Algeria Energy Day", organisée par le Conseil d'affaires algéro-américain, avec le soutien de l'ambassade d'Algérie aux États-Unis et de l'ambassade des États-Unis en Algérie. Cette rencontre, devenue une tradition dans le calendrier énergétique bilatéral, constitue un espace privilégié d'échange de points de vue et d'expertises entre les responsables du secteur des deux pays.

Les discussions ont notamment porté sur les possibilités de renforcer les partenariats entre les entreprises algériennes et américaines, de



développer des projets dans le domaine des hydrocarbures et de tirer parti des expertises et des technologies modernes, afin de valoriser les ressources nationales et d'accroître les investissements.

Le clou de la présentation algérienne a été la promotion de "Algeria Bid Round 2026", lancé par l'ALNAFT. Ce nouveau round d'appels d'offres a fait l'objet d'un intérêt particulier auprès des investisseurs américains. Il s'agit d'un mécanisme destiné à attirer les investissements étrangers, à renforcer les partenariats avec les compagnies internationales et à valoriser le potentiel national en hydrocarbures à travers le développement des activités d'exploration et de production. Avec plus de 30 blocs proposés, dont plusieurs à fort potentiel gazier, l'Algérie entend séduire les compagnies américaines à la recherche de relais de croissance.

UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PLUS ATTRACTIF

Cette manifestation a également permis de mettre en avant le rôle de l'ARH dans l'accompagnement des activités du secteur, notamment en matière de respect des normes internationales relatives à l'exploitation, au développement et à la sécurité industrielle. Un point crucial pour les investisseurs américains, très sensibles aux standards HSE (Hygiène,

Sécurité, Environnement), à la transparence des contrats et à la stabilité du cadre réglementaire depuis l'adoption de la loi 19-13 sur les hydrocarbures.

Au-delà des hydrocarbures traditionnels, les deux parties ont évoqué les nouveaux axes de coopération : la capture et stockage du carbone (CCUS), la réduction du torchage, le développement de l'hydrogène et la digitalisation des champs pétroliers. Cette séquence de Lake Charles a permis de mettre en lumière "les atouts dont dispose le secteur national des hydrocarbures, les capacités de l'Algérie dans les domaines de la production et de la commercialisation du pétrole, du gaz naturel et du GNL, ainsi que les opportunités d'investissement qu'elle offre aux compagnies internationales, dans un contexte marqué par la volonté de développer l'industrie énergétique, de promouvoir l'innovation et les technologies et de réduire l'empreinte carbone".

Entre un fournisseur fiable comme l'Algérie, qui détient la 7e réserve mondiale de gaz et une position stratégique à la porte de l'Europe, et un partenaire technologique et financier de premier plan comme les États-Unis, le partenariat a tout pour s'inscrire dans la durée. Le GNL, énergie de la transition, pourrait bien devenir le ciment de ce rapprochement algéro-américain en plein essor.

Hamza B.

BANQUE D'ALGÉRIE

Mohand Bourai alerte sur la fragilité de la résilience mondiale et plaide pour un FMI fort face aux chocs

Le gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Mohand Bourai, a livré une analyse lucide et sans concession de la conjoncture mondiale à l'occasion de la 54e réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI) du Fonds monétaire international, tenue les 16 et 17 octobre 2026 à Washington. Dans sa déclaration officielle n°54-8, le patron de l'institut d'émission a dressé un tableau d'une économie mondiale apparemment résiliente, mais dont les fondations s'effritent sous l'effet des guerres au Moyen-Orient et en Europe.

UNE RÉSILIENCE MONDIALE EN TROMPE-L'ŒIL

"Si l'économie mondiale est restée largement résiliente, la confiance dans la durabilité de cette résilience s'effrite avec la montée des vulnérabilités dues à la guerre au Moyen-Orient", a souligné d'emblée M. Bourai.

Pour le gouverneur, cette résilience globale masque une réalité beaucoup plus contrastée. Elle cache une disparité flagrante entre les régions et les pays, reflétant des expositions différentes aux chocs liés aux conflits, à l'intégration technologique et à la capacité des politiques publiques à absorber les pressions extérieures.

Deux chocs majeurs menacent désormais la stabilité. D'abord, les chocs latents qui exacerbent les pressions inflationnistes et alourdissent le budget des ménages à travers la flambée des prix alimentaires. Une dynamique des prix qui, prévient-il, pourrait justifier une hausse irréversible des taux d'intérêt. Ensuite, si les marchés financiers sont restés globalement stables, soutenus par l'espoir que l'investissement dans l'intelligence artificielle génèrera des gains de productivité à moyen terme, l'espace de manœuvre des politiques économiques reste contraint dans de nombreuses

économies, en raison de la dette publique élevée, de déficits budgétaires historiquement importants et de la hausse des coûts d'emprunt. Les perspectives de croissance restent ainsi exposées à des risques de détérioration considérables dans un contexte de grande incertitude.

Le gouverneur cite l'escalade des guerres au Moyen-Orient et en Europe et la réévaluation des valeurs des actifs liés à la technologie. "Les marchés ont supposé que les guerres étaient des chocs temporaires et que l'investissement technologique était extrêmement rentable. Or, la première hypothèse s'est avérée trop optimiste, compte tenu des conséquences négatives de l'insuffisance des réponses politiques. Si la deuxième hypothèse s'avère également trop optimiste, l'investissement et la croissance pourraient s'affaiblir dans les économies intégrées dans la chaîne de valeur technologique", a-t-il averti.

LE MOYEN-ORIENT, RÉGION LA PLUS VULNÉRABLE

Le diagnostic est particulièrement sévère pour la région MENA. Selon le rapport sur les perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2026, l'activité économique devrait se détériorer cette année, avec des perspectives de croissance faibles et inégales.

Bourai a détaillé cette fragmentation au sein même de son groupe de pays au FMI, qui comprend l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Iran, le Pakistan, le Ghana et la Libye.

Les pays directement impliqués dans la guerre, comme l'Iran, subissent des pertes de production dues aux dommages causés aux infrastructures civiles et aux capacités de production, ainsi qu'à la perturbation des routes d'exportation. Les économies importatrices d'énergie comme le Maroc et la Tunisie voient leur croissance entravée par la détérioration des

termes de l'échange due à la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ce qui exacerbe les pressions inflationnistes et pèse sur les équilibres budgétaires et extérieurs. Le Pakistan pourrait voir sa croissance faiblir en raison de la baisse des transferts de fonds et de l'augmentation des pressions sur la balance des paiements si l'activité économique et l'emploi dans les pays du Golfe s'affaiblissent davantage. Au Ghana, le durcissement des conditions de financement international et la faiblesse des flux de capitaux pourraient augmenter les coûts d'emprunt et compliquer les efforts de soutenabilité de la dette.

À l'inverse, a noté le gouverneur, la hausse des prix de l'énergie pourrait renforcer les soldes budgétaires et extérieurs de l'Algérie et de la Libye, "contribuant à créer un espace pour reconstruire les marges budgétaires et stimuler les réformes et l'investissement". Une fenêtre d'opportunité que l'Algérie entend saisir pour consolider ses équilibres.

DES POLITIQUES SUR MESURE ET UN FMI FORT

Face à ce tableau, Mohand Bourai plaide pour une approche différenciée. "Les conseils en matière de politiques doivent être conçus pour restaurer la stabilité macro-financière en fonction des conditions propres à chaque pays", a-t-il insisté.

Il recommande, lorsque les conditions le permettent, de reconstruire les marges budgétaires en réduisant les déficits et en plaçant la dette publique sur une trajectoire soutenable, tout en protégeant les catégories vulnérables et l'investissement public, sur la base de cadres crédibles à moyen terme qui soutiennent une croissance durable et inclusive. Une politique budgétaire sage, souligne-t-il, soutient la politique monétaire pour atténuer les pressions inflationnistes à un coût raisonnable pour l'ac-

tivité. Sur le plan monétaire, le gouverneur réaffirme le cap : "La politique monétaire doit rester attachée à la stabilité des prix et au maintien d'anticipations d'inflation bien ancrées". La flexibilité du taux de change doit servir d'amortisseur principal des chocs, facilitant l'ajustement des prix relatifs et préservant les réserves internationales. Si la stabilité macro-financière est menacée par des flux de capitaux importants et volatils, les outils du cadre de politique intégré du FMI peuvent compléter les outils traditionnels.

Enfin, le gouverneur a apporté son soutien à l'agenda de politiques mondiales de la Directrice générale du FMI et à ses trois principes directeurs pour naviguer dans l'incertitude. Il a appelé le Fonds à apporter plus de clarté sur les besoins de financement et les modalités de mise en œuvre des politiques d'ajustement proposées, notamment dans les pays à faible revenu confrontés à un financement concessionnel insuffisant dans un contexte de baisse de l'aide publique au développement.

Il a salué les efforts du Fonds pour adapter ses politiques et ses outils de prêt, soulignant que le renforcement des capacités est une nécessité essentielle pour permettre aux pays membres de procéder aux ajustements nécessaires tout en préservant leurs priorités de développement.

Bourai a réaffirmé son soutien à un "FMI fort, basé sur les quotes-parts et suffisamment financé pour être au centre du filet de sécurité financier mondial".

Il a appelé à finaliser rapidement les procédures restantes pour l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 16e révision générale et à réaliser des progrès décisifs dans le cadre de la 17e révision, sur la base des principes directeurs d'Al-Diriya.

H. B.

ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2026

Les recettes d'exportation d'hydrocarbures de l'Algérie atteignent 37,5 milliards de dollars

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a indiqué, samedi à Alger, que le secteur des hydrocarbures a enregistré 17 nouvelles découvertes depuis le début de l'année en cours, grâce aux efforts propres de Sonatrach.

Lors d'une présentation devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen et du débat du projet de loi de finances (PLF) 2027, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, M. Arkab a précisé que les investissements du groupe Sonatrach avaient dépassé 6 milliards de dollars en 2026, contre 5,3 milliards de dollars en 2025.

Les recettes d'exportation d'hydrocarbures de l'Algérie ont atteint 37,5 milliards de dollars entre janvier et fin septembre 2026, a indiqué, Mohamed Arkab.

Arkab a précisé que ces recettes étaient principalement portées par la hausse de 37 % du prix moyen du pétrole brut algérien, par rapport à la même période de 2025.

Le prix moyen du pétrole brut algérien a atteint près de 97 dollars le baril, tandis que le prix moyen du gaz algérien commercialisé a atteint près de 11,3 dollars par million d'unités thermiques britanniques, a ajouté le ministre d'Etat.

La fiscalité pétrolière a enregistré des recettes de l'ordre de 2.841 milliards de dinars, soit près de 105 % des prévisions retenues dans la loi de finances pour l'exercice 2026, estimées à 2.698 milliards de dinars, a-t-il fait savoir.

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a présenté, samedi à Alger, les détails

du programme de développement et du programme financier du secteur des hydrocarbures, visant à renforcer l'exploration et la production et à attirer les investissements et les partenariats internationaux, au service du développement économique. Présentant un exposé devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen et du débat du projet de loi de finances (PLF) 2027, lors d'une séance présidée par le président de la commission, Abdelhafid Brima, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, M. Arkab a précisé que le programme sectoriel prévoit la poursuite des efforts visant à valoriser les ressources nationales, à développer les industries de transformation, à renforcer la sécurité hydrique, à réduire les émissions et à moderniser la gestion, en vue de contribuer au développement économique national et d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.

M. Arkab a, dans ce cadre, fait savoir que l'appel d'offres international "Algeria Bid Round 2026", lancé par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et portant sur sept périmètres d'exploration répartis entre les wilayas de Ouargla, Illizi, Tougourt et El Bayadh, avait suscité l'intérêt d'une soixantaine de compagnies, dont 21 ont satisfait aux conditions d'accès aux dossiers de données techniques et aux salles de données virtuelles disponibles depuis juin 2026.

Sonatrach poursuit également le développement de ses partenariats internationaux à travers la signature de contrats avec plusieurs compagnies, notamment l'italienne Eni, l'indonésienne Pertamina, l'espagnole Repsol, la chinoise Sinopec et l'américaine Occidental Petroleum, a ajouté le ministre d'Etat, qui s'est félicité du contrat signé par l'Entreprise nationale de forage (Enafor) pour le forage de puits d'exploration au Niger, dans le cadre du renforcement de la présence internationale et des capacités opérationnelles du groupe.

HAUSSE DE LA DEMANDE EUROPÉENNE EN GAZ ALGÉRIEN

M. Arkab a en outre rappelé la position de l'Algérie en tant fournisseur fiable de gaz naturel. Relevant la hausse de la demande européenne en gaz algérien, il a évoqué le renouvellement et la signature de contrats d'approvisionnement à long terme avec plusieurs partenaires, dont l'Italie, l'Espagne, la Slovénie, la Tchéquie et l'Allemagne.

Concernant le projet de gazoduc transsaharien reliant le Nigeria à l'Algérie via le Niger, le ministre d'Etat a rappelé la reprise des négociations conformément au calendrier établi et le lancement des travaux de réalisation du tronçon algérien dans la wilaya d'Adrar.

Présentant le bilan de l'activité sectorielle pour 2026, il a indiqué que le secteur des hydrocarbures a enregistré 17 nouvelles découvertes depuis le début de l'année en cours, grâce aux efforts propres de Sonatrach, avec une hausse de la production primaire d'hydrocarbures avoisinant les 128 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP).

Dans le même sillage, M. Arkab a fait savoir que les recettes d'exportation d'hydrocarbures de l'Algérie ont atteint 37,5 milliards de dollars entre janvier et fin septembre 2026, soutenues par la hausse de 37 % du prix moyen du pétrole brut algérien par rapport à la même période de 2025, celui-ci s'étant établi à près de 97 dollars le baril, tandis que le prix moyen du gaz algérien commercialisé a atteint près de 11,3 dollars par million d'unités thermiques britanniques.

La fiscalité pétrolière a enregistré des recettes de l'ordre de 2.841 milliards de dinars, soit près de 105 % des prévisions retenues dans la loi de finances pour l'exercice 2026, estimées à 2.698 milliards de dinars, a ajouté le ministre d'Etat, rappelant que la consommation nationale des produits énergétiques a atteint près de 59 millions de TEP, portée principalement par la hausse de la demande de gaz et, dans une moindre mesure, de celle des produits pétroliers, notamment pendant la



vague de chaleur et les incendies survenus dans le pays l'été dernier.

Les investissements de Sonatrach ont dépassé 6 milliards de dollars à fin septembre 2026, contre 5,3 milliards de dollars durant la même période de l'année précédente, soit une hausse de 21 %, tandis que le nombre de travailleurs dans le secteur des hydrocarbures s'élève à près de 193.000 à la fin du premier semestre de 2026. Concernant les perspectives de développement, le ministre d'Etat a indiqué que le secteur vise à porter la production primaire d'hydrocarbures à près de 201 millions de TEP à l'horizon 2030 et à augmenter le taux de transformation et de valorisation des hydrocarbures à plus de 50 % de la production primaire, contre près de 30 % actuellement.

PLUS DE 71 MILLIARDS DE DOLLARS D'INVESTISSEMENTS À L'HORIZON 2030

A cet effet, "une enveloppe d'investissement de près de 71,6 milliards de dollars a été allouée au développement de l'activité des hydrocarbures, dont 52 milliards de dollars destinés à l'activité amont et près de 13 milliards de dollars aux projets de raffinage et de pétrochimie", a précisé M. Arkab. Parmi les principaux projets, figurent la nouvelle raffinerie de Hassi Messaoud, une unité de production de Méthyl Tert-Butyl Ether (MTBE), un complexe de production de polypropylène à Arzew, un

projet similaire en Turquie, ainsi qu'une unité de production d'Alkyl Benzène linéaire à Skikda.

M. Arkab a également évoqué l'avancement du projet de phosphate intégré, les efforts du secteur en matière de protection de l'environnement et de numérisation et le dessalement de l'eau de mer, précisant que la production totale des stations en exploitation avait progressé de 26% à fin septembre 2026 par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre 804 millions m3. Présentant les principaux indicateurs financiers du projet de budget sectoriel pour 2027, le ministre d'Etat a indiqué que les prévisions de recettes de la fiscalité pétrolière s'élevaient à 2.652 milliards de dinars, sur la base d'un prix de référence du pétrole fixé à 60 dollars le baril, précisant que le budget sectoriel était estimé à environ 63 milliards de dinars, destinés principalement au programme de soutien au prix de l'eau dessalée, outre les crédits affectés au fonctionnement de l'administration du secteur. Il a souligné, dans ce sens, que l'élaboration du projet de budget sectoriel pour 2027 intervenait dans un contexte marqué par des mutations géopolitiques et économiques accélérées, qui ont eu des répercussions sur la croissance mondiale et les marchés pétroliers et gaziers, entraînant des fluctuations des prix et une accentuation des inquiétudes liées à la sécurité des approvisionnements.

Hamza B.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ÉMIGRATION

Une minute de silence observée à la mémoire des martyrs des massacres du 17 octobre 1961

Une minute de silence a été observée, hier à 11h, à travers l'ensemble du territoire national et au niveau des représentations diplomatiques algériennes à l'étranger, à la mémoire des martyrs des massacres du 17 octobre 1961 à Paris.

A cette occasion, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, M. Abdelmalek Tacherift, a présidé, dans la wilaya de Boumerdès, la cérémonie officielle commémorative, placée sous le slogan "Des profondeurs de la mémoire aux horizons de l'avenir".

Ces moments de recueillement interviennent en application de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, décrétant l'observation d'une minute de silence, le 17 octobre de chaque année, à travers l'ensemble du territoire national et au niveau des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger, à la mémoire des martyrs de ces massacres.

LES SACRIFICES DES MARTYRS DES MASSACRES DU 17 OCTOBRE 1961 RESTERONT GRAVÉS DANS L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE VICTORIEUSE

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a souligné, hier, que les sacrifices des martyrs des massacres du 17 octobre 1961 resteront gravés dans l'histoire de l'Algérie victorieuse, témoins à jamais de la résistance d'un peuple inébranlable.

"En cette Journée nationale de l'émigration, nous nous remémorons avec émotion les massacres du 17 octobre 1961 à Paris, lorsque les Algériens, fermement attachés à leur droit à la liberté et à l'indépendance, ont affronté à mains nues la répression coloniale", a écrit M. Nasri sur son compte sur les réseaux sociaux à l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, commémorant les massacres du 17 octobre 1961. "Leurs sacrifices resteront gravés dans l'histoire de l'Algérie victorieuse, témoins

à jamais de la résistance d'un peuple inébranlable. Gloire et éternité à nos valeureux martyrs", a ajouté M. Nasri.

AHMED ATTAFF PRÉSIDE LA COMMÉMORATION DU 65E ANNIVERSAIRE DES MASSACRES DU 17 OCTOBRE 1961

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a présidé hier, au siège de son département ministériel les cérémonies de commémoration de la Journée nationale de l'émigration, marquant le 65e anniversaire des manifestations du 17 octobre 1961.

Placée cette année sous le slogan "De la profondeur de la mémoire vers les horizons du futur", la cérémonie s'est déroulée en présence des représentants du bureau des Moudjahidine et des ayants droit du ministère ainsi que des cadres du ministère, a indiqué le ministère des

Affaires étrangères dans un communiqué.

UN DEVOIR DE MÉMOIRE PRÉSERVÉ

La cérémonie a débuté par la levée des couleurs nationales et l'écoute de l'hymne national, dans une atmosphère empreinte de recueillement et de solennité. Le ministre Attaf a ensuite procédé au dépôt d'une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative érigée au sein du ministère et à la lecture de la Fatiha à la mémoire des martyrs de la glorieuse Révolution.

En application de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a décrété l'observation d'une minute de silence à travers l'ensemble du territoire national et dans les représentations diplomatiques à l'étranger, les participants ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes des massacres du 17 octobre 1961 à Paris.

R.N.

RELIZANE :

Témoignage vivant de la moudjahida Halima Gharbi sur les crimes de la France coloniale

La moudjahida Halima Gharbi, originaire de la wilaya de Relizane, évoque le 65e anniversaire des massacres du 17 octobre 1961 à Paris, se remémorant les événements d'une nuit sanglante au cours de laquelle des Algériens ont été sévèrement réprimés pour être descendus dans la rue pour manifester pacifiquement et réclamer la liberté, ainsi que le recouvrement de la souveraineté nationale. Ils avaient alors été confrontés à une répression brutale des forces de police françaises, qui avait fait de nombreuses victimes et entraîné des arrestations massives. Cet événement constitue l'un des épisodes marquants qui témoignent des souffrances de la communauté algérienne en France et de sa contribution à la glorieuse Guerre de libération nationale. Née en 1944 à Oued Rhiau, dans la wilaya de Relizane, la moudjahida Halima Gharbi, fille du chahid Gharbi Kaddour, raconte les détails de sa participation à cette manifestation alors qu'elle n'avait que 17 ans. Elle confie à l'APS avoir pris part à cette manifestation aux côtés de son frère, le moudjahid Adda Gharbi, et de son époux, le moudjahid Karoui Bouabdellah. Le cortège était parti du quartier d'Aubervilliers, situé dans la banlieue nord de Paris, où résidait sa famille. Avec une vive émotion, la moudjahida se souvient des premières heures précédant les massacres perpétrés par la police française. Elle indique que les membres de sa famille avaient rejoint d'immenses foules de manifestants venus de différents quartiers de la capitale française et de sa périphérie, alors que les mesures de sécurité étaient renforcées et que plusieurs voies d'accès étaient fermées, notamment au niveau du pont de Neuilly. Evoquant la terrible journée et les circonstances de



sa participation à ces manifestations aux côtés de milliers d'autres Algériens, l'octogénaire a insisté que le caractère pacifique des manifestations. "Les moudjahidine de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN) nous avaient demandé de garder notre calme et d'éviter tout affrontement avec les forces de police durant la marche. Ils avaient insisté sur la nécessité de manifester pacifiquement. Cependant, les événements ne se sont pas déroulés comme nous l'avions prévu". Elle a précisé que les manifestants avaient été "confrontés à une intervention répressive de la police française et avaient été frappés à coups de matraque et de crosse de fusil. Son époux avait été grièvement blessé, tandis que de nombreuses personnes avaient perdu la vie. Et un grand nombre de participants avaient été arrêtés". La moudjahida s'est également remémorée certaines scènes qui restent profondément gravées dans sa mémoire, notamment "les blessés et des personnes arrêtées transportés dans les véhicules de police, ainsi que les manifestants jetés dans la Seine". "Ces images restent gravées. Je m'en souviens chaque fois que je repense aux événements de cette nuit ou que je vois la Seine". Elle a

rappelé que la répression, les meurtres et les arrestations s'étaient poursuivis jusqu'aux environs de 21 h 30. Les manifestants algériens avaient ainsi vécu des conditions tragiques et extrêmement difficiles en raison des pratiques brutales des forces de police françaises. Et d'ajouter qu'un groupe de femmes était parvenu, vers minuit dans la nuit du 17 octobre 1961, à rejoindre le siège de la mairie Sur-Seine, portant le drapeau national et scandant "Vive l'Algérie" et "Vive le Front de libération nationale", tout en réclamant l'Indépendance. "Ces femmes avaient, elles aussi, été victimes de la répression et arrêtées". Selon elle, la répression ne s'était pas limitée aux Algériens. Elle avait également touché certains immigrés d'origine latine ou arabe, dont les traits physiques ressemblaient à ceux des Algériens. Certains d'entre eux avaient été tués de sang-froid. A ce jour, la moudjahida ne s'explique pas l'ampleur de la répression vu le caractère pacifique des manifestations, réaffirmant, à de nombreuses reprises, que "la direction de la Fédération du FLN de France avait veillé à organiser les rassemblements de manière disciplinée et pacifique, en demandant aux participants de ne rien emporter avec

eux. Même les hampes des drapeaux avaient été débarrassées de leurs bâtons, et les manifestants avaient reçu pour consigne de marcher en rangs serrés, sous la conduite des responsables chargés de l'encadrement". Elle a souligné que cette organisation pacifique avait été confrontée à la brutalité de la police française, qui avait exercé contre les manifestants une répression particulièrement violente, dans le cadre d'une opération menée sous l'autorité du préfet de police de Paris, Maurice Papon, et du ministre français de l'Intérieur, Roger Frey, avec le soutien officiel du président français, Charles de Gaulle. Le témoignage de la moudjahida Halima Gharbi, qui relate sa participation, ainsi que celle de membres de sa famille aux manifestations du 17 octobre 1961, fait partie de la mémoire historique et témoigne des sacrifices consentis par les Algériens, en Algérie comme à l'étranger, pour recouvrer la souveraineté nationale. C'est ce qu'a souligné à l'APS le chercheur en histoire de la région, M. Mohamed Gharbil. Ce dernier a indiqué que les manifestations du 17 octobre 1961 à Paris demeurent présentes dans la mémoire nationale et continuent de faire l'objet de recherches et de travaux de documentation historique. Elles constituent une étape marquante de la lutte pour l'Indépendance, au cours de laquelle des hommes, des femmes et des enfants algériens avaient participé pour protester contre les mesures discriminatoires et racistes imposées par les autorités françaises. Il a ajouté que ces manifestations avaient mis en évidence l'attachement des membres de la communauté algérienne à l'étranger à leur patrie, leur détermination à arracher l'Indépendance et leur soutien à la glorieuse Guerre de libération nationale.

JOURNÉE
NATIONALE DE
L'ÉMIGRATION À
BOUMERDÈS
Tacherift
préside la
cérémonie de
commémoration

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Abdelmalek Tacherift a présidé, depuis la wilaya de Boumerdès, la cérémonie officielle de la Journée nationale de l'émigration, commémorant le 65e anniversaire des manifestations du 17 octobre 1961. M. Tacherift était accompagné, pour cette commémoration historique, du wali de Boumerdès, Amine Benmalek, du secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM), Amar Boumezrag, du secrétaire général de l'Organisation nationale des enfants de Chouhada (ONEC), Khalifa Smati, de représentants du ministère des Affaires étrangères, ainsi que de membres de la famille révolutionnaire. Au début de cette cérémonie, qui s'est déroulée à la bibliothèque principale de lecture publique "Abderrahmane Benhamida" sous le thème "Des profondeurs de la mémoire aux horizons de l'avenir", le ministre a accueilli 15 moudjahidine ayant vécu les événements du 17 octobre 1961, membres de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), avec à leur tête le moudjahid Ghafir Mohamed, dit Mohamed Klichy, ainsi que 15 membres d'associations œuvrant dans le domaine de la mémoire à l'étranger.

STATION DE DÉMINÉRALISATION D'IN-SALAH-TAMANRASSET

Projet stratégique pour améliorer l'approvisionnement en eau

Les travaux du projet de la nouvelle usine de déminéralisation d'eau d'In Salah connaissent une avancée significative avec l'atteinte d'un taux de réalisation d'environ 40%, a-t-on appris auprès de la direction locale sectorielle. Il s'agit d'un projet hydraulique stratégique visant l'amélioration de l'approvisionnement et l'amélioration de la qualité de l'eau potable au profit des habitants des wilayas d'In-Salah et Tamanrasset. La construction de cet ouvrage hydraulique, implanté au niveau de l'unité de production et des grands transferts d'eau potable In-Salah-Tamanrasset, au point kilométrique 70 au Nord d'In-Salah, poursuit son cours à un rythme accéléré, mettant à contribution des compétences et expertises algériennes, avec pour objectif de finaliser le projet et de le mettre en service dans les délais impartis. La capacité de traitement de cette station dont les travaux ont été confiés à l'entreprise nationale Cosider-canalisation, est estimée à 60.000 m3/jour. Ainsi, les équipes techniques et d'ingénierie œuvrent au suivi des différentes phases des travaux et veillent au respect des normes de qualité, ainsi qu'à la conformité des matériaux et équipements aux spécifications en vigueur.

Dans ce contexte, les superviseurs du projet ont indiqué que les plans d'ingénierie ont d'ores et déjà été approuvés, tandis que ceux des équipements sont actuellement à l'étude, simultanément à la pour-

suite des travaux au niveau des différents compartiments de la station.

Le projet vise à éliminer les sels et minéraux des eaux souterraines et en améliorer la qualité, permettant ainsi la fourniture d'une eau potable conforme aux normes requises, en plus de renforcer la durabilité de l'approvisionnement en eau au bénéfice des habitants d'In-Salah et Tamanrasset.

Le projet comprend, dans son volet hydraulique, la réalisation de plusieurs forages d'eau par l'entreprise nationale Eforhyd relevant du groupement Gerhyd,

sans compter les installations et équipements associés au processus de traitement et de déminéralisation.

Le projet devrait également contribuer à consolider le système principal de transfert d'eau vers la wilaya de Tamanrasset, via un système hydraulique déployé sur une distance de 750 km et comprenant six (6) stations de pompage, permettant ainsi de consolider les capacités de transport de l'eau et de sécuriser la durabilité de la desserte.

L'ouvrage, considéré comme un acquis majeur pour la région, suscite de grands

espoirs dans la perspective d'amélioration de la qualité des eaux, en réponse aux besoins des habitants, en plus de renforcer le système d'approvisionnement en eau potable dans les deux wilayas.

L'avancement des travaux reflète, quant à lui, les efforts consentis par l'Etat pour développer les installations hydrauliques et renforcer la sécurité hydrique dans les régions du Sud, en valorisant, traitant et transformant les ressources en eaux souterraines en une ressource durable répondant aux besoins de la population.

Démantèlement de deux réseaux criminels et saisie de plus d'un quintal de cocaïne

D'autre part, les services opérationnels de la Sûreté nationale dans les wilayas de Tamanrasset et d'In Salah ont procédé, au cours de la semaine écoulée, au démantèlement de deux réseaux criminels organisés et à la saisie de plus d'un quintal de cocaïne, indique jeudi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

"Dans le cadre de la lutte contre les crimes liés au trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, les services opérationnels spécialisés de la Sûreté nationale à Tamanrasset et In Salah ont procédé, cette semaine, à la saisie de plus de 110 kg de drogue dure (cocaïne), au démantèlement de deux réseaux criminels organisés et à l'arrestation de dix (10) individus, dont une femme de nationalité étrangère", précise la même source.

La première opération, menée par la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Sûreté de wilaya de Tamanrasset, s'est

soldée par "le démantèlement d'un réseau criminel organisé, l'arrestation de huit (8) individus, la saisie de plus de 82 kg de cocaïne et la récupération d'une somme de 120 millions de centimes, de deux véhicules et d'une moto", selon le communiqué.

La seconde opération, menée par les éléments de la première Sûreté urbaine d'In Salah, a permis "l'arrestation de deux (2) membres d'un réseau criminel organisé et la saisie de plus de 27 kg de cocaïne soigneusement dissimulés à l'intérieur d'un véhicule", précise la même source.

Cette opération s'est également soldée par "la récupération de deux véhicules tout-terrain utilisés dans les activités criminelles".

Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal du pôle pénal spécialisé de Ouargla, conclut le communiqué.

SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ :

Recrudescence inédite des exactions contre les civils sahraouis et les prisonniers politiques

Le président de l'Association des familles de prisonniers et de disparus sahraouis (AFA-PREDESA), Abdeslam Omar Lahcen, a fait état, jeudi, d'une recrudescence grave et inédite des exactions commises par les forces d'occupation marocaines contre les civils dans les villes occupées et les prisonniers politiques dans les geôles du Makhzen, sur fond de fermeture du territoire aux observateurs internationaux. Dans une déclaration à l'APS, en marge de la visite d'une délégation de haut niveau du Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA) dans les camps de réfugiés sahraouis, Abdeslam Omar Lahcen a indiqué que la situation des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés connaissait une "grave détérioration, en raison de la poursuite des pratiques répressives de l'occupant marocain à l'encontre du peuple sahraoui". Il a souligné que les autorités d'occupation continuaient de restreindre les libertés et d'empêcher les obser-



vateurs internationaux et les organisations de défense des droits de l'homme de s'enquérir de la réalité de la situation dans la région. Le président de l'association a également relevé que le blocus imposé au territoire occupé s'étendait aux organisations internationales de défense des droits de l'homme. Et d'ajouter que les autorités d'occupation interdisent l'accès des observateurs internationaux aux territoires

sahraouis occupés, y compris ceux relevant de l'Union africaine (UA), malgré l'importance de leur rôle dans le suivi de la situation sur le terrain. Il a, en outre, rappelé que la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ne disposait pas d'un mécanisme de surveillance des droits de l'homme. Dans ce contexte, l'intervenant a fait observer que le silence de la

communauté internationale face aux violations et aux crimes commis contre le peuple sahraoui encourageait l'occupation marocaine à poursuivre et à intensifier ses pratiques répressives. Il a notamment évoqué la situation de 19 prisonniers politiques sahraouis, dont la majorité observant une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention, les mauvais traitements qu'ils subissent et la privation de leurs droits les plus élémentaires. Ces détenus réclament la mise en œuvre des résolutions et recommandations internationales relatives à la détention arbitraire, notamment leur libération immédiate et inconditionnelle, ainsi que la traduction en justice des responsables des violations commises à leur encontre, a-t-il précisé. M. Abdeslam Omar a également évoqué la question des disparus sahraouis, ainsi que les attaques par drones ciblant des civils dans les zones libérées du Sahara occidental.

MALGRÉ LES PRATIQUES RÉPRESSIVES DE L'OCCUPATION MAROCAINE

Le peuple sahraoui attaché à son droit à l'autodétermination et à l'indépendance

Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, a assuré que le peuple sahraoui poursuivra sa lutte et sa résistance pour arracher son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, soulignant que ce droit demeure une conviction profondément ancrée chez les Sahraouis malgré les pressions et les difficultés. Dans une déclaration à l'APS, en marge de l'audience qu'il a accordée à la délégation de haut niveau du Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA), le Président Ghali a affirmé que "le peuple sahraoui, qui est attaché à son droit et convaincu de la justesse de sa cause, poursuivra sa lutte et sa résistance pour arracher la liberté et l'indépendance et faire pré-

valoir sa volonté de choisir librement son avenir". Evoquant les pratiques répressives auxquelles se livre l'occupation marocaine dans les territoires sahraouis occupés, Brahim Ghali a indiqué qu'il s'agit de "pratiques systématiques" auxquelles le peuple sahraoui est habitué depuis plus de cinquante ans, assurant qu'"elles ne sauraient entamer sa détermination à poursuivre la lutte". Les tentatives de l'occupation marocaine ne détourneront pas le peuple sahraoui de la poursuite de son combat, a-t-il insisté, relevant que la solidarité internationale avec la juste cause sahraouie montre que le soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance se poursuit. Dans ce contexte, le Président Ghali a souligné que la justesse de la

cause sahraouie demeurera une source de force pour le peuple sahraoui dans la poursuite de sa lutte, jusqu'à la réalisation de ses aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance. Pour rappel, une délégation africaine de haut niveau du CISSA est arrivée, jeudi matin, dans les camps de réfugiés sahraouis afin de s'enquérir des activités de certaines associations sahraouies œuvrant dans les domaines de la défense des droits de l'homme, de la lutte contre les mines et de la défense du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Au terme de la visite, une soirée culturelle a été organisée en l'honneur de la délégation du CISSA, afin de faire connaître le patrimoine et les arts traditionnels sahraouis.

RÉAFFIRMATION DU CADRE JURIDIQUE DE DÉCOLONISATION

Une réponse aux tentatives marocaines de dénaturer la question sahraouie

La réaffirmation du cadre juridique du Sahara occidental en tant que question de décolonisation constitue une réponse "forte et claire" aux tentatives de l'occupant marocain de déformer la nature juridique de la question sahraouie, a affirmé jeudi le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordonnateur avec la MINURSO, Sidi Mohamed Ammar. Dans une déclaration aux médias, après l'adoption par la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations

unies, avec une écrasante majorité, d'un projet de résolution sur le Sahara occidental, réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, Sidi Mohamed Ammar a dénoncé les tentatives du Maroc visant à promouvoir des allégations trompeuses devant la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, en mobilisant un groupe de mercenaires et d'agents pour relayer sa propagande mensongère, ainsi que le recours à l'intimidation verbale au sein de cette

instance onusienne. Le diplomate sahraoui a souligné que l'adoption de cette résolution réaffirme, comme chaque année, le cadre juridique du Sahara occidental en tant que question de décolonisation, ainsi que le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale portant Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples

coloniaux. Il a également indiqué que cette décision constitue une réponse claire aux positions de certains pays soutenant l'occupant marocain et sa politique expansionniste au Sahara occidental, à travers la promotion de propositions qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations unies et visent à porter atteinte au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

EN LIBYE

Un conseiller américain discute d'un investissement avec ExxonMobil

Massad Boulos, conseiller du président américain pour les affaires du Moyen-Orient et de l'Afrique, a discuté avec le géant énergétique américain ExxonMobil de l'expansion des investissements et des opportunités commerciales américaines en Libye et en Algérie. Boulos a déclaré que les discussions portaient sur la création de nouvelles opportunités pour les entreprises américaines dans le secteur énergétique nord-africain et sur le renforcement des relations économiques.

LES ÉTATS-UNIS RECHERCHENT DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS ÉNERGÉTIQUES EN LIBYE
Dans une déclaration publiée sur X, Boulos a décrit ExxonMobil comme un partenaire précieux dans les efforts du gouvernement américain pour développer les opportunités commerciales des entreprises énergétiques américaines en Afrique du Nord. Il a indiqué que les discussions avaient porté sur les perspectives d'investissement en Libye et en Algérie, l'accent étant

mis sur l'accroissement de l'activité commerciale américaine dans les deux pays. Ces discussions s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par Washington pour explorer de nouveaux marchés et développer la coopération économique dans la région.

LE RÔLE D'EXXONMOBIL DANS L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Boulos a déclaré qu'ExxonMobil pourrait contribuer à renforcer les liens économiques et à créer de nouvelles opportunités

pour les entreprises américaines. Il a ajouté que le développement de l'activité commerciale américaine visait à soutenir la croissance économique et la prospérité des États-Unis.

La Libye et l'Algérie ont toutes deux été identifiées comme des marchés potentiels pour un accroissement des investissements énergétiques américains.

AUCUN NOUVEL ACCORD D'INVESTISSEMENT ANNONCÉ

Bien que les discussions aient

porté sur les opportunités en Libye, Boulos n'a annoncé aucun nouvel accord, chiffre d'investissement ou projet spécifique impliquant ExxonMobil.

Le communiqué ne précisait par ailleurs aucun calendrier pour les investissements potentiels.

Ces discussions témoignent néanmoins de l'intérêt continu des États-Unis pour l'exploration des opportunités offertes par le secteur énergétique libyen, parallèlement à un engagement commercial plus large en Afrique du Nord.

CUPRA MEDITERRANEAN PADEL CUP : La Tunisie remporte le titre Élite Hommes à Istanbul

CUPRA Tunisie, représentée par CENNAKL Automobiles, a remporté le titre dans la catégorie Élite Hommes lors de la quatrième édition de la CUPRA Mediterranean Padel Cup, organisée les 7 et 8 octobre 2026 à Istanbul, en Turquie. Cette compétition internationale a réuni 19 équipes représentant six pays : la Tunisie, la Turquie, le Maroc, l'Égypte, la Pologne et la Roumanie. La victoire tunisienne a été obtenue grâce au duo composé d'Amine Jmia et Javier Redondo, qui s'est imposé dans la catégorie Élite Hommes.

UNE COMPÉTITION ORGANISÉE SUCCESSIVEMENT DANS QUATRE PAYS

Après une première édition organisée en Tunisie, puis des étapes au Maroc et en Égypte, la CUPRA Mediterranean Padel Cup s'est tenue cette année en Turquie. L'événement vise à réunir des joueurs issus de plusieurs pays autour du padel, une discipline sportive qui poursuit son développement à l'échelle internationale. Cette quatrième édition a ainsi permis aux différentes équipes participantes de se mesurer dans un cadre compétitif, tout en favorisant les échanges entre les délégations.

SPORT ET DÉCOUVERTE CULTURELLE À ISTANBUL

En marge des rencontres sportives, les participants ont également pris part à des activités de découverte du patrimoine historique et culturel d'Istanbul. Le programme comprenait notamment des visites du quartier de Sultanahmet et de la péninsule historique de la ville. La compétition s'est achevée par la CUPRA Night, organisée au CUPRA CITY GARAGE Istanbul, une soirée réunissant les joueurs et les invités, avec notamment une animation musicale assurée par un DJ.

CUPRA TUNISIE POURSUIT SON ENGAGEMENT DANS LE PADEL

À travers la participation de son équipe, CUPRA Tunisie et ENNAKL Automobiles poursuivent leur implication dans les événements sportifs internationaux associés à la marque. La victoire obtenue à Istanbul constitue un nouveau résultat pour l'équipe représentant CUPRA Tunisie dans cette compétition. La CUPRA Mediterranean Padel Cup devrait se poursuivre avec une prochaine édition dans un autre pays, dont la destination n'a pas été précisée dans le communiqué.

17 OCTOBRE 1961

De l'occultation à la reconnaissance, la responsabilité de l'État français au cœur de l'exigence démocratique

Par Salah LAKOUES

Une République ne peut solder son passé en désignant un seul homme. Le 17 octobre 1961 n'est pas une date morte. C'est une plaie mal fermée dans l'histoire de la République française, mais aussi une épreuve pour sa conscience démocratique.

Ce soir-là, à Paris, des milliers d'Algériennes et d'Algériens manifestent pacifiquement contre un couvre-feu discriminatoire qui leur est spécifiquement imposé en raison de leur origine. La réponse des forces de police est d'une violence extrême : arrestations massives, passages à tabac, tortures, morts et corps jetés dans la Seine. Le bilan exact demeure incertain, mais la gravité de la répression est aujourd'hui historiquement établie. L'Élysée a lui-même reconnu, en 2021, que les crimes commis sous l'autorité de Maurice Papon étaient inexcusables pour la République.

Cependant, une question fondamentale demeure : peut-on rendre pleinement justice aux victimes en concentrant la responsabilité sur le seul préfet de police Maurice Papon, sans examiner le rôle du gouvernement, de la hiérarchie administrative, de l'appareil policier et des institutions qui ont toléré, minimisé ou insuffisamment sanctionné cette répression ?

Papon n'était pas un acteur isolé. Il dirigeait la préfecture de police de Paris au sein d'un État engagé dans une guerre coloniale, confronté à la mobilisation indépendantiste algérienne et déterminé à maintenir son autorité sur la population algérienne vivant en métropole. Le couvre-feu discriminatoire, les méthodes de surveillance, les arrestations collectives et la brutalité des opérations doivent donc être replacés dans leur environnement politique et institutionnel.

La responsabilité personnelle de Maurice Papon est établie comme une dimension majeure de la tragédie, mais elle ne suffit pas à rendre compte des décisions, des structures et des défaillances qui l'ont rendue possible.

Soixante-cinq ans après les faits, l'enjeu n'est donc plus seulement de commémorer les victimes. Il est d'établir l'ensemble des responsabilités, de libérer



l'accès aux archives, de poursuivre le travail historique et de donner à cette reconnaissance une portée politique et démocratique à la hauteur du crime.

Reconnaître le 17 octobre 1961 comme un crime d'État, selon la revendication portée par les associations et les organisations mobilisées, ne signifie pas attribuer indistinctement une culpabilité pénale à chaque institution ou à chaque responsable de l'époque. Cela signifie examiner comment le pouvoir politique, l'administration et les forces de sécurité ont rendu possible une répression meurtrière, puis comment le fonctionnement des institutions a contribué à retarder la reconnaissance de ses conséquences.

LES FAITS : UNE RÉPRESSION ORGANISÉE DANS UN CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

En octobre 1961, la guerre d'indépendance algérienne approche de son dénouement. Les négociations entre les autorités françaises et le Front de libération nationale se poursuivent, tandis que les violences liées au conflit se prolongent en Algérie comme en métropole.

Le 5 octobre 1961, Maurice Papon annonce un couvre-feu visant spécifiquement les Algériens, alors désignés par l'expression administrative de « Français musulmans d'Algérie ». Cette mesure discriminatoire devient le déclencheur immédiat de la manifestation organisée le 17 octobre par la Fédération de France du FLN.

Les manifestants viennent protester contre cette restriction de leurs libertés et affirmer leur opposition à la politique menée contre l'indépendance algérienne. La réponse policière prend une ampleur considérable. Des milliers de personnes sont interpellées et conduites dans différents lieux de détention et de rassemblement. Des violences sont exercées contre les manifestants, tandis que plusieurs dizaines de morts sont établies par les recherches historiques, sans que le bilan global puisse être fixé avec certitude.

L'Élysée rappelle qu'environ 12 000 Algériens furent arrêtés et

transférés vers différents centres de regroupement. Plusieurs dizaines de personnes furent tuées, certaines étant retrouvées dans la Seine.

Ces faits ne peuvent être compris comme une simple succession d'incidents individuels. Il faut examiner les décisions qui ont précédé la manifestation, les moyens administratifs et policiers mobilisés, les conditions dans lesquelles les violences ont été commises et les réactions des autorités après les événements.

La question n'est donc pas seulement de savoir ce que Maurice Papon a décidé ou laissé faire. Elle est aussi de comprendre comment une administration publique a pu traiter une population entière selon un régime d'exception, puis mobiliser des moyens policiers considérables contre une manifestation dont la répression a provoqué des morts et des blessures en nombre.

L'analyse doit ainsi porter sur les actes des agents, mais aussi sur les règles, les instructions, les structures hiérarchiques et les choix politiques qui les ont rendus possibles.

MAURICE PAPON : UNE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE MAJEURE, MAIS NON EXCLUSIVE

En sa qualité de préfet de police de Paris, Maurice Papon dirigeait l'institution chargée du maintien de l'ordre dans la capitale. Il a notamment instauré le couvre-feu visant les Algériens et assumé la direction générale de la politique policière menée contre le FLN et la population algérienne en métropole.

Sa responsabilité doit être étudiée à partir de ses décisions, de son autorité sur les services de police, des méthodes employées et de la manière dont il a présenté les événements. Les recherches historiques soulignent également la continuité entre les pratiques répressives développées en Algérie et certaines méthodes appliquées en métropole durant la guerre.

Mais le préfet de police n'exerçait pas son autorité dans un vide politique. Il appartenait à une chaîne administrative et gouvernementale, dans un con-

texte où le maintien de l'ordre, la lutte contre le FLN et la défense de la présence française en Algérie constituaient des priorités du pouvoir.

Réduire l'explication du massacre à sa personnalité reviendrait donc à personnaliser un phénomène dont les conditions de possibilité dépassaient un seul individu. Il faut distinguer trois niveaux. Le premier est celui de la responsabilité opérationnelle. Il concerne les décisions prises par la préfecture de police, les instructions transmises aux services, le dispositif mis en place et les actes commis par les policiers. Il implique d'examiner la responsabilité personnelle du préfet, celle des cadres de la hiérarchie policière et celle des agents ayant participé aux violences.

Le deuxième est celui de la responsabilité politique. Il concerne les choix du gouvernement face à la guerre d'Algérie, la politique de fermeté à l'égard du FLN, le traitement des Algériens vivant en France et le contrôle exercé sur l'action policière. Il faut notamment examiner les rôles respectifs du Premier ministre Michel Debré, du ministre de l'Intérieur Roger Frey et du président de la République Charles de Gaulle, en s'appuyant sur les archives et sur les travaux des historiens. Le troisième est celui de la responsabilité institutionnelle. Il porte sur la capacité ou l'incapacité des mécanismes de contrôle, de la justice, du Parlement et des autorités administratives à établir les faits, identifier les responsables et garantir que de telles violences ne demeurent pas impunies.

Ces niveaux ne se confondent pas. La responsabilité politique d'un gouvernement ne suffit pas, à elle seule, à démontrer la culpabilité pénale individuelle de chacun de ses membres. Mais l'absence d'une condamnation pénale ne dispense pas d'examiner les responsabilités historiques et institutionnelles.

L'objectif est donc de reconstituer toute la chaîne de décision, d'autorité, d'exécution et de contrôle, sans disculper Papon ni lui attribuer seul l'ensemble des responsabilités.

Le gouvernement français : examiner la chaîne de comman-

dement et les décisions politiques

La question de la responsabilité gouvernementale constitue l'un des points essentiels du débat mémoriel.

En 1961, Michel Debré dirige le gouvernement, Roger Frey occupe le ministère de l'Intérieur et Charles de Gaulle est président de la République. La préfecture de police de Paris est intégrée à l'organisation administrative de l'État et ne constitue pas une institution indépendante du pouvoir politique.

Cela ne permet pas d'affirmer, sans preuve spécifique, que chacun de ces responsables aurait personnellement ordonné les violences du 17 octobre. En revanche, cela impose d'examiner les rapports entre le gouvernement et la préfecture, les orientations données aux forces de sécurité, les informations dont disposaient les autorités et les suites qu'elles ont réservées aux événements.

Le rôle du gouvernement ne peut être apprécié uniquement à partir de la question de savoir si un ordre explicite de tuer a été donné. Une politique de répression peut également engager des responsabilités lorsque les autorités définissent un cadre discriminatoire, encouragent une stratégie de fermeté, disposent d'informations sur des abus graves ou ne prennent pas les mesures nécessaires pour les prévenir et les sanctionner. L'application de ces critères à chaque responsable exige toutefois un examen précis des documents disponibles.

Les archives présidentielles ont notamment apporté de nouveaux éléments sur les informations transmises à l'Élysée après le massacre. Une enquête publiée par Mediapart en juin 2022, à partir de documents de la présidence de la République, a rapporté que Charles de Gaulle avait été informé rapidement de la gravité des faits et avait demandé que les coupables soient poursuivis. Les historiens continuent d'examiner la portée de ces documents et les raisons pour lesquelles aucune véritable sanction politique et judiciaire à la mesure des faits n'a suivi.

Ces éléments ne permettent pas d'assimiler automatiquement le président, le gouvernement et le préfet de police dans une responsabilité pénale identique. Ils soulèvent néanmoins une question institutionnelle majeure : que vaut la volonté de sanctionner lorsque les mécanismes politiques et judiciaires ne parviennent pas à établir publiquement toutes les responsabilités et à rendre pleinement justice aux victimes ?

L'exigence démocratique consiste précisément à examiner les décisions, les alertes, les éventuelles instructions, les arbitrages et les renoncements, sans transformer les zones d'ombre en certitudes artificielles.

Suite en page 9

Suite de la page 8

La responsabilité de l'État doit ainsi être recherchée dans le cadre discriminatoire institué, l'organisation de la répression et les défaillances du contrôle exercé sur les forces de police, et non dans la seule identification d'un ordre criminel.

LA RESPONSABILITÉ INSTITUTIONNELLE : DE LA VIOLENCE À L'OCCULTATION

Le massacre ne s'arrête pas avec la fin de la manifestation. Son histoire se prolonge dans le traitement politique, administratif et judiciaire des faits. Pendant longtemps, les événements du 17 octobre 1961 ont été minimisés, contestés ou relégués à la marge de la mémoire nationale. Les premiers bilans officiels furent très inférieurs aux estimations établies ultérieurement par les chercheurs. Le travail des historiens, des journalistes, des associations et des familles a progressivement permis de reconstruire la chronologie, de confronter les témoignages et d'étudier les documents d'archives. Les recherches ont aussi montré que le retard dans la connaissance du massacre ne s'explique pas par un seul facteur. Il faut prendre en compte les insuffisances des informations publiées à l'époque, la difficulté d'accès aux documents, les limites des investigations judiciaires et les obstacles politiques et mémoriels rencontrés par celles et ceux qui cherchaient à faire reconnaître les faits. Cette dimension doit être examinée avec la même rigueur que la répression elle-même. Elle ne signifie pas que toutes les institutions françaises auraient agi de manière uniforme ou poursuivi un objectif unique. Elle suppose de déterminer quelles autorités ont fait quoi, à quel moment, avec quelles informations et avec quelles conséquences. Il faut notamment interroger le traitement réservé aux plaintes et aux témoignages, les conditions de conservation et de consultation des archives, les réponses apportées aux familles des victimes et la manière dont les autorités ont communiqué sur le bilan des événements. Le silence institutionnel n'est pas nécessairement la preuve d'une conspiration centralisée. Il peut résulter de décisions de dissimulation, de solidarités administratives, de calculs politiques, de défaillances judiciaires ou de l'indifférence envers une population discriminée. Ces mécanismes doivent être établis et documentés plutôt que confondus dans une accusation générale. Mais une conclusion s'impose : lorsque les institutions ne permettent pas d'établir les faits, de reconnaître les victimes et de déterminer les responsabilités, les conséquences de la violence se prolongent bien au-delà de la nuit où elle a été exercée. L'occultation devient alors une seconde épreuve pour les familles : après la disparition d'un proche, vient la difficulté de savoir ce qui lui est arrivé, de faire reconnaître sa mort et d'obtenir que son histoire soit intégrée à celle du pays.

DE LA RECONNAISSANCE PRÉSIDENTIELLE À LA RECONNAISSANCE PLEINE DE L'ÉTAT

Le 17 octobre 2021, à l'occasion du soixantième anniversaire, Emmanuel Macron a reconnu la réalité de la répression et déclaré que les crimes commis sous l'autorité de Maurice Papon étaient inexcusables pour la République. Cette déclaration a constitué une étape importante dans la reconnaissance officielle des faits. Mais une distinction demeure entre reconnaître la gravité de crimes commis sous l'autorité d'un haut responsable et reconnaître explicitement la responsabilité de l'État dans leur organisation, leur exécution et leurs suites. Cette différence explique la persistance de la revendication d'une reconnaissance du 17 octobre 1961 comme crime d'État. En mars 2024, lors de l'examen parlementaire d'un texte consacré à cette répression, la formulation « crime d'État » a été au centre d'un désaccord, la reconnaissance finalement retenue par les députés étant celle d'une «



répression meurtrière ». La reconnaissance présidentielle de 2021 ne clôt donc pas le débat. Elle en constitue une étape, tout en laissant ouverte la question de la formulation politique et institutionnelle à donner à cette histoire. Une reconnaissance plus complète devrait répondre à plusieurs exigences : nommer la dimension systémique de la répression, établir la chaîne des responsabilités à partir des archives, reconnaître les victimes et les préjudices subis, et expliquer pourquoi les mécanismes de contrôle et de justice n'ont pas permis une réponse proportionnée à la gravité des faits. Il ne s'agit pas de substituer une déclaration politique à l'enquête historique ni de demander aux historiens de confirmer une conclusion décidée à l'avance. Il s'agit, au contraire, de créer les conditions permettant à la recherche d'établir les faits avec le maximum de liberté, de transparence et de rigueur. Une démocratie n'est pas tenue de se déclarer coupable de tout ce qui s'est produit dans son passé. Elle est tenue d'examiner honnêtement les actes commis en son nom, de reconnaître les responsabilités établies et de ne pas confondre la défense de ses institutions avec la dissimulation de leurs fautes.

QUATRE EXIGENCES POUR SORTIR DURABLEMENT DE L'OCCULTATION

La reconnaissance pleine de la responsabilité de l'État doit se traduire par des mesures concrètes.

RECONNAÎTRE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

La première exigence est de dépasser une lecture exclusivement centrée sur Maurice Papon. La reconnaissance politique doit porter sur les conditions qui ont rendu possible le massacre : le traitement discriminatoire des Algériens, les orientations gouvernementales en matière de maintien de l'ordre, les décisions de la préfecture de police, les violences commises par les agents et les insuffisances du contrôle institutionnel. Il appartient ensuite aux historiens et aux chercheurs d'établir les responsabilités individuelles et collectives à partir des preuves disponibles. Une telle démarche ne revient pas à condamner indistinctement les fonctionnaires de l'époque. Elle permet au contraire de distinguer les responsabilités, de préciser les faits et d'éviter que l'identification d'un seul responsable ne mette fin prématurément à l'enquête sur les autres niveaux de décision. L'inscription du 17 octobre 1961 dans le calendrier des commémorations nationales, lorsqu'elle est demandée par les associations et les élus, peut contribuer à cette reconnaissance. Mais la portée d'un geste symbolique dépend aussi de son contenu : une commémoration qui ne nomme pas clairement les responsabilités risque de devenir un rituel sans conséquences sur la connaissance de l'histoire.

GARANTIR UN ACCÈS EFFECTIF AUX ARCHIVES

Les archives ne sont pas une propriété politique des gouvernements successifs. Elles constituent une ressource essentielle pour établir les faits, vérifier les témoignages et comprendre les décisions

administratives. L'ouverture des fonds de la préfecture de police, des ministères, de la présidence de la République et des institutions judiciaires doit permettre d'étudier les instructions, les comptes rendus, les évaluations du nombre de victimes et les informations transmises aux responsables politiques. Les restrictions éventuelles doivent être examinées à la lumière du droit applicable, sans obstacle injustifié à la recherche. Les chercheurs doivent pouvoir confronter les documents et publier leurs conclusions, y compris lorsqu'elles mettent en cause des institutions prestigieuses.

PROTÉGER L'INDÉPENDANCE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

L'histoire du 17 octobre 1961 ne doit être ni instrumentalisée par les gouvernements ni enfermée dans une concurrence entre mémoires nationales. Les historiens doivent pouvoir discuter les bilans, les chronologies et les responsabilités à partir des sources. Les divergences méthodologiques ne doivent pas servir de prétexte à nier la réalité de la répression, pas plus qu'une conviction politique ne doit dispenser de vérifier les faits. Une coopération scientifique franco-algérienne, ouverte aux chercheurs internationaux, pourrait favoriser la confrontation des archives, le recueil des témoignages et la transmission des connaissances. Elle devrait reposer sur l'indépendance scientifique et non sur la recherche d'un récit officiel imposé aux chercheurs.

TRANSMETTRE CETTE HISTOIRE ET CRÉER DES LIEUX DE MÉMOIRE

Le massacre du 17 octobre 1961 doit trouver sa place dans l'enseignement de la guerre d'Algérie, dans les programmes d'histoire et dans la formation des enseignants. La transmission ne consiste pas à demander aux jeunes générations de porter une culpabilité héréditaire. Elle vise à leur donner les moyens de comprendre comment une démocratie peut tolérer des pratiques contraires aux libertés qu'elle proclame. La création d'un musée national consacré à l'histoire du colonialisme, lorsqu'elle est proposée, pourrait également offrir un lieu de documentation, de recherche et de transmission. Un tel espace devrait présenter les faits, les sources, les expériences des populations colonisées et les débats historiques, sans réduire l'histoire à une opposition entre communautés. L'objectif n'est pas de fabriquer une mémoire officielle immuable. Il est de donner aux citoyens les moyens de comprendre le passé et de reconnaître les conséquences de la violence d'État.

UNE MOBILISATION CIVIQUE FACE AUX ENJEUX DU PRÉSENT

Les appels commémoratifs et les mobilisations associatives autour du 17 octobre 1961 témoignent d'une volonté persistante de faire reconnaître les victimes et de poursuivre le travail de mémoire. Les associations, les organisations antiracistes, les syndicats, les partis politiques, les historiens et les élus locaux jouent un rôle important dans cette mobilisation. Leur diversité rappelle que la

question ne concerne pas seulement les familles algériennes ou les relations entre Paris et Alger. Elle touche à la manière dont la société française comprend son histoire et définit les principes de son vivre-ensemble. Cette histoire conserve une résonance contemporaine. Les discriminations visant les personnes d'origine maghrébine, les débats sur l'immigration, les inégalités dans l'accès aux droits et les tensions autour de la mémoire coloniale doivent être étudiés dans leur contexte propre. Ils ne peuvent pas être mécaniquement attribués à un événement survenu en 1961, mais ils peuvent être éclairés par l'étude des catégories administratives, des pratiques policières et des représentations héritées de l'histoire coloniale. La vigilance démocratique exige donc de ne pas transformer le passé en explication automatique de toutes les difficultés présentes. Elle exige aussi de ne pas isoler les événements historiques de leur contexte social et politique. À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, les responsables politiques peuvent être interrogés sur leurs propositions concernant l'accès aux archives, l'enseignement de la guerre d'Algérie, la lutte contre les discriminations et la préservation de l'indépendance de la recherche. Ces questions relèvent du débat démocratique et doivent être examinées à partir des programmes, des déclarations et des décisions effectivement documentées. Le 17 octobre 1961 rappelle surtout qu'aucune politique de sécurité ne peut justifier l'abandon des garanties fondamentales dues à chaque personne. L'État dispose de pouvoirs considérables ; c'est précisément pour cette raison qu'il doit être soumis à des contrôles, à des règles de droit et à une obligation de rendre compte de ses actes.

RECONNAÎTRE L'ÉTAT, C'EST RENDRE LA RÉPUBLIQUE RESPONSABLE DE SES ACTES

Le 17 octobre 1961 ne peut être compris comme le seul crime d'un préfet, aussi lourde que soit sa responsabilité. Il doit être étudié comme une tragédie survenue au sein d'un système politique et administratif dont il faut reconstruire les décisions, les pratiques et les défaillances. Maurice Papon doit répondre de sa responsabilité personnelle dans la mesure où les faits sont établis. Mais cette responsabilité ne saurait clore l'examen du rôle du gouvernement, de la hiérarchie policière, des institutions chargées du contrôle et de la manière dont les autorités ont traité les informations relatives au massacre. L'État est aussi comptable des politiques, des structures et des défaillances qui ont permis la violence, l'ont laissée se déployer ou ont retardé la reconnaissance de ses conséquences. Reconnaître cette dimension ne signifie pas attribuer une culpabilité uniforme à tous les agents publics ni ignorer la complexité historique de la guerre d'Algérie. Cela signifie distinguer les niveaux de responsabilité, établir les faits et accepter que les institutions démocratiques soient interrogées sur les actes commis en leur nom. La France a franchi une étape en reconnaissant, en 2021, le caractère inexcusable des crimes commis sous l'autorité de Maurice Papon. Le chemin reste néanmoins ouvert pour une reconnaissance plus explicite de la responsabilité de l'État et pour un examen complet des mécanismes qui ont permis la répression et retardé la reconnaissance de ses conséquences. Le 17 octobre, les rassemblements commémoratifs, les hommages aux victimes et les fleurs déposées dans la Seine rappellent que la mémoire ne se résume pas à un cérémonial. Elle est une exigence de vérité, de justice et de transmission. La République ne se renforce pas en protégeant ses institutions contre les questions que leur histoire soulève. Elle se renforce lorsqu'elle accepte d'y répondre. Ni oubli, ni silence, ni responsabilité réduite à un seul homme : pour les victimes du 17 octobre 1961, la vérité exige que l'État français regarde en face toute la chaîne des décisions et des défaillances.

S.L

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

LE MAROC ISOLÉ

Nouveaux succès pour le Polisario !

Le Front Polisario remporte de nouveaux succès dans sa bataille diplomatique visant à annihiler les manœuvres du Maroc qui cherche à dénaturer le problème sahraoui. Ainsi, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, ce jeudi, la résolution de la Quatrième Commission, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, relative à la question du Sahara occidental.



Cette adoption, apprend-on, s'inscrit dans la continuité de la doctrine onusienne en matière de décolonisation, fondée sur les principes et les objectifs de la Charte des Nations unies, notamment la résolution 1514 (XV), relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui consacre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La résolution, à travers ses références aux textes pertinents des Nations unies, réaffirme le cadre juridique et politique dans lequel l'Organisation traite la question du Sahara occidental, considérée comme une question de décolonisation toujours en suspens. Elle implique, à ce titre, que le peuple sahraoui puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de la légalité internationale, y compris celles du Conseil de sécurité. Pour rappel, la résolution 2797 du Conseil de sécurité consacre elle aussi le droit à l'autodétermination. La référence à ce droit s'inscrit donc pleinement dans la doctrine constante des Nations unies en matière de décolonisation. Dans ce contexte, les tentatives du régime d'occupation marocain visant à promouvoir des interprétations erronées du contenu de la résolution et à prétendre qu'elle consacre la thèse de l'autonomie ne sont que des manœuvres de désinformation qui ne reposent pas sur le texte adopté, lequel ne comporte aucune référence au prétendu plan d'autonomie. De même, ajoute-t-on, la mention des « territoires non autonomes » ne saurait être interprétée

comme une adhésion à la position marocaine. Elle renvoie au statut juridique de ces territoires au sein du système des Nations unies, en tant que territoires dont les populations n'ont pas encore pu exercer leur droit à l'autodétermination. Ces tentatives révèlent, en revanche, l'isolement du Maroc et la marge de manœuvre diplomatique de plus en plus réduite dont il dispose sur la question sahraouie. Son vote en faveur de la résolution constitue, à cet égard, une reconnaissance de son contenu, lequel s'inscrit dans le cadre des décisions onusiennes relatives à la décolonisation et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Une telle position contredit les efforts du Maroc visant à imposer une lecture unilatérale qui fait abstraction du droit du peuple sahraoui à décider librement de son avenir. En quelques mots : l'adoption de cette résolution confirme une nouvelle fois que la question du Sahara occidental demeure une question de décolonisation inscrite à l'ordre du jour des Nations unies. Son règlement juste et durable exige le respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, à l'abri de toute tentative de contournement de la légalité internationale ou d'imposition de solutions qui ne reposeraient pas sur sa libre volonté.

LE CADRE JURIDIQUE RÉAFFIRMÉ

Après l'adoption par la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, avec une écrasante majorité, d'un projet de résolution sur le Sahara occiden-

tal, réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordonnateur avec la MINURSO, Sidi Mohamed Ammar, estime que cela constitue une réponse « forte et claire » aux tentatives de l'occupant marocain de déformer la nature juridique de la question sahraouie. Dans une déclaration aux médias, il a dénoncé les tentatives du Maroc visant à promouvoir des allégations trompeuses devant la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, en mobilisant un groupe de mercenaires et d'agents pour relayer sa propagande mensongère, ainsi que le recours à l'intimidation verbale au sein de cette instance onusienne. Pour le diplomate sahraoui, l'adoption de cette résolution réaffirme, comme chaque année, le cadre juridique du Sahara occidental en tant que question de décolonisation, ainsi que le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale portant Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il a également indiqué que cette décision constitue une réponse claire aux positions de certains pays soutenant l'occupant marocain et sa politique expansionniste au Sahara occidental, à travers la promotion de propositions qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations

unies et visent à porter atteinte au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

LE SOUTIEN DES PAYS AFRICAINS

Par ailleurs, le groupe de Genève de soutien au Sahara occidental a appelé, lors de la 77e session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), à la nécessité de parvenir à une solution politique juste et durable au conflit du Sahara occidental, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations unies. Cet appel est intervenu dans un communiqué, lu par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Office des Nations unies à Genève, l'ambassadeur Geraldo Gonçalves Miguel, au nom du groupe qui réunit un nombre important de pays africains, asiatiques et d'Amérique latine soutenant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Le groupe a souligné l'impératif de traiter les causes radicales du conflit au Sahara Occidental et de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable par les parties au conflit, le front Polisario et le Maroc, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations unies, de manière à assurer le respect de la légalité internationale et à parvenir à un règlement juste et durable de la question à même de mettre fin à la souffrance des réfugiés sahraouis. Le groupe a rappelé également la responsabilité juridique et morale du HCR et de l'ensemble du système onusien à l'égard des réfugiés sahraouis, préconisant de continuer à honorer cette responsabilité et à la renforcer jusqu'à l'aboutissement à une solution politique juste et durable, ce qui permettra de préserver la dignité des réfugiés et de répondre à leurs besoins humains. Dans ce contexte, le groupe a plaidé pour une mobilisation internationale urgente et pérenne au profit des réfugiés sahraouis, à travers l'intensification des efforts du HCR, de la Communauté internationale et des bailleurs de fonds pour mobiliser les ressources financières nécessaires et garantir un financement humain suffisant et régulier, voire prévisible, et adapté aux besoins, en veillant à empêcher une baisse des aides ou de l'intérêt international porté à cette question.

LE PEUPLE SAHRAOUI POURSUIVRA SA LUTTE

Dans ce contexte, le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, a assuré, jeudi, que le peuple sahraoui poursuivra sa lutte et sa résistance pour arracher son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, soulignant que ce droit demeure une conviction profondément ancrée chez les Sahraouis malgré les pressions et les difficultés. Dans une déclaration à l'APS, en marge de l'audience qu'il a accordée à la délégation de haut niveau du Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA), le Président Ghali a affirmé que «le peuple sahraoui, qui est attaché à son droit et convaincu de la justesse de sa cause, poursuivra sa lutte et sa résistance pour arracher la liberté et l'indépendance et faire prévaloir sa volonté de choisir librement son avenir».

Evoquant les pratiques répressives auxquelles se livre l'occupation marocaine dans les territoires sahraouis occupés, Brahim Ghali a indiqué qu'il s'agit de «pratiques systématiques» auxquelles le peuple sahraoui est habitué depuis plus de cinquante ans, assurant qu'«elles ne sauraient entamer sa détermination à poursuivre la lutte».

Les tentatives de l'occupation marocaine ne détourneront pas le peuple sahraoui de la poursuite de son combat, a-t-il insisté, relevant que la solidarité internationale avec la juste cause sahraouie montre que le soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance se poursuit.

Le Président Ghali a souligné que la justesse de la cause sahraouie demeurera une source de force pour le peuple sahraoui dans la poursuite de sa lutte, jusqu'à la réalisation de ses aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance.

Enfin, une délégation africaine de haut niveau du CISSA est arrivée, jeudi matin, dans les camps de réfugiés sahraouis afin de s'enquérir des activités de certaines associations sahraouies œuvrant dans les domaines de la défense des droits de l'Homme, de la lutte contre les mines et de la défense du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

HORIZONS

SITUATION ÉCONOMIQUE ET CHANTIERS À POURSUIVRE

Les insuffisances pointées par le Président

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affiché sa satisfaction devant les opérateurs économiques nationaux réunis mercredi dernier à Alger. Mais le bilan présenté n'a pas effacé les insuffisances. Derrière les avancées mises en avant, le discours du Président a aussi fait ressortir des pratiques et des déséquilibres qui continuent de contrarier la transformation économique engagée. Des comportements préjudiciables aux réserves de change, des importations à mieux rationaliser, un marché à réguler et une intégration industrielle à approfondir. Autant de chantiers sur lesquels il a insisté, tout en réaffirmant sa confiance dans les entreprises nationales. Le chef de l'État a précisé la ligne qu'il entend maintenir : «Nous ne privons pas les citoyens de la possibilité d'importer,

mais nous importons uniquement ce dont nous avons besoin, tel est l'objectif escompté.» Il ne présente donc pas la rationalisation comme une fermeture aux échanges, mais comme une sélection fondée sur les besoins du pays. C'est à l'égard des parasites que le chef de l'État a employé les mots les plus fermes. «Le parasite qui n'a pas compris que l'Algérie a changé, nous devons le combattre ensemble», a-t-il déclaré. Une formule qui exprime sa volonté d'associer les opérateurs économiques à la lutte contre des pratiques qu'il considère comme incompatibles avec le changement de modèle engagé.

Le chef de l'État a toutefois pris soin de distinguer ces acteurs de la majorité des entrepreneurs, qualifiés de «partenaires stratégiques de l'État». Cette mise en garde

concerne notamment l'utilisation des devises.

Le Président a appelé à «se mobiliser pour barrer la route aux fraudeurs», dénonçant les tentatives d'«épouser les réserves de change sans apporter la moindre contrepartie au pays». Le reproche porte donc sur une ponction des ressources financières extérieures qui ne se traduit pas par un apport à l'économie nationale.

En demandant aux entreprises de contribuer à combattre ces pratiques, il a placé la préservation des réserves de change parmi les responsabilités partagées entre l'État et les opérateurs.

En fait, cette question rejoint celle des importations, dont la rationalisation demeure, dans son discours, un chantier à poursuivre. «L'Algérie continuera à remédier

aux lacunes et à rationaliser les importations de manière structurée», a-t-il affirmé. Dans l'automobile, Abdelmadjid Tebboune a fixé une perspective qui dépasse l'assemblage.

«Si les choses se déroulent comme nous l'avons prévu avec les Allemands et les Italiens, nous aurons une voiture algérienne d'ici la fin de 2028, une voiture dotée d'une boîte de vitesses algérienne et de pneus algériens, et non d'un gonflage de pneumatiques», a-t-il déclaré. La formule marque la différence entre une activité industrielle dotée de composants fabriqués localement et une présence productive limitée à des opérations élémentaires.

L'objectif annoncé reste conditionné à la concrétisation des projets évoqués avec les partenaires allemands et italiens.

PALESTINE OCCUPÉE

Un martyr à Gaza, des agriculteurs agressés et un troupeau massacré en Cisjordanie

La machine de guerre de l'occupation sioniste poursuit ses agressions quotidiennes contre le peuple palestinien, entre frappes meurtrières à Gaza et violences des colons en Cisjordanie occupée.

La journée de samedi a été marquée par un nouveau martyr et plusieurs blessés, dans un climat de terreur qui ne faiblit pas.

Samedi matin, un Palestinien est tombé en martyr et plusieurs autres ont été blessés lors d'une frappe de l'occupation sioniste visant un rassemblement de civils dans le quartier d'al-Touffah, au nord-est de la ville de Gaza. Selon des sources médicales palestiniennes, le jeune homme, dont l'identité n'a pas encore été établie, a péri dans cette frappe menée par un drone israélien qui a pris pour cible des civils. Plusieurs autres personnes qui se trouvaient sur les lieux ont été grièvement blessées et évacuées vers les structures médicales de la ville, qui fonctionnent dans des conditions catastrophiques. Cette frappe ne constitue pas un incident isolé. Par ailleurs, des tirs nourris depuis des véhicules militaires israéliens ont repris au sud de Khan Younès, dans le sud de l'enclave, semant la panique parmi les habitants. Simultanément, les secteurs orientaux de la ville de Gaza ont été visés par des tirs d'artillerie lourde, en violation flagrante du droit international qui impose la protection des populations civiles. Ces agressions interviennent alors que la bande de Gaza vit sous un blocus asphyxiant et que les civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, paient le prix fort d'une politique d'occupation qui cible délibérément les rassemblements.

CISJORDANIE : LA SAISON DES OLIVES TRANSFORMÉE EN CAUCHEMAR PAR LES COLONS

En Cisjordanie occupée, l'autre visage de l'occupation se manifeste à travers la violence quotidienne des colons, soutenus et protégés par l'armée d'occupation. Deux Palestiniens ont été blessés samedi lors d'une attaque menée par des colons dans la localité de Deir Dibwan, à l'est de Ramallah. Selon des sources locales, des colons ont attaqué des agriculteurs palestiniens alors qu'ils récoltaient des olives dans le secteur d'Abou Charif, une activité agricole essentielle et saisonnière pour



des milliers de familles. Les colons ont violemment frappé deux d'entre eux, leur occasionnant des contusions et diverses blessures. Cette attaque s'inscrit dans une campagne systématique visant à empêcher les Palestiniens d'accéder à leurs terres et à voler leur récolte d'olives, symbole de leur attachement à la terre.

Dans la même région, à l'est de Ramallah, une scène d'une barbarie inouïe a été enregistrée à Kafr Malik. Vingt moutons ont péri samedi après avoir été poignardés par des colons dans la localité. Selon des sources locales, les animaux ont été poignardés à mort par des colons appartenant au groupe extrémiste des "Jeunes des collines", qui ont fait irruption dans une ferme appartenant à la famille Darbani, dans le secteur d'al-Manatir, à l'est de la localité. Massacrer le bétail est une méthode délibérée pour détruire les moyens de subsistance des familles palestiniennes et les pousser à quitter leurs terres.

Par ailleurs, un incendie s'est déclaré vendredi soir dans une maison appartenant à la famille Rasmî Hamayel, à Kafr Malik, après que les forces d'occupation israéliennes ont tiré des gaz lacrymogènes lors de leur incursion dans la localité. L'utilisation excessive de gaz dans des zones résidentielles a provoqué l'embrassement de la demeure, mettant en danger la vie de ses occupants.

Entre les drones qui frappent les civils à Gaza et les colons qui s'attaquent aux agriculteurs, à leurs troupeaux et à leurs maisons en Cisjordanie, l'occupation poursuit une même politique d'agression, de dépossession et d'intimidation, dans le silence assourdissant de la communauté internationale.

CISJORDANIE: WASHINGTON CONDAMNE LES VIOLENCES APRÈS L'AGRESSION D'UNE JOURNALISTE AMÉRICAINE PAR DES COLONS ISRAËLIENS

Le département d'État américain a déclaré vendredi être « très préoccupé » après l'agression de Heidi Levine, photographe du Washington Post, par des colons israéliens en Cisjordanie occupée.

« Le département d'État est au courant de ces informations. Nous sommes très préoccupés lorsqu'un ressortissant américain est blessé à l'étranger et sommes prêts à fournir toute l'assistance consulaire appropriée », a déclaré un porte-parole du département d'État dans une réponse écrite envoyée à Anadolu.

« Le département a pris contact avec le Washington Post pour proposer une assistance consulaire », a ajouté le porte-parole. Le département a indiqué que la sécurité des ressortissants américains constituait la priorité absolue de l'administration Trump et que Washington restait en dialogue régulier avec ses partenaires afin d'améliorer la stabilité et la sécurité en Cisjordanie. « Nous condamnons les violences criminelles de toute partie en Cisjordanie et soutenons les enquêtes appropriées ainsi que la responsabilité juridique des personnes impliquées », a déclaré le porte-parole.

Le communiqué ne mentionne pas les colons sionistes.

Selon l'Association de la presse étrangère (FPA), Levine a été « violemment battue » alors qu'elle couvrait la récolte des olives palestiniennes dans le village d'Abu Falah, près de Ramallah. Elle a été trans-

portée à l'hôpital gouvernemental de Ramallah, où son état était stable. Le Washington Post a indiqué qu'elle portait des « signes visibles l'identifiant clairement comme journaliste » et a appelé à « une enquête approfondie et à un suivi de la part des autorités ».

La police israélienne a déclaré avoir ouvert une enquête, tandis que l'armée israélienne a indiqué qu'elle examinerait « toutes les circonstances » de l'incident. La FPA a qualifié l'agression de « dernier épisode d'une longue série d'attaques violentes perpétrées par des colons israéliens contre des journalistes et d'autres civils en Cisjordanie occupée ». Levine fait partie des deux journalistes étrangers blessés lors des attaques survenues dans le gouvernorat de Ramallah et d'Al-Bireh, qui ont également fait au moins 12 blessés palestiniens, dont de nombreux agriculteurs participant à la récolte des olives, selon le Croissant-Rouge palestinien, la Défense civile et l'organisation Al-Baydar. La Commission palestinienne de résistance à la colonisation et au mur a indiqué cette semaine avoir recensé au moins 136 attaques liées à la saison de récolte des olives, perpétrées par les forces israéliennes et des colons depuis le début du mois d'octobre. La récolte des olives constitue une source de revenus essentielle pour des milliers de familles palestiniennes en Cisjordanie, où les agriculteurs font face à une multiplication des attaques et à des restrictions d'accès à leurs terres pendant cette période. Les attaques menées par les forces israéliennes et des colons contre les Palestiniens et leurs biens dans l'ensemble de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se

sont intensifiées depuis le début de la guerre à Gaza en octobre 2023.

LA RÉOUVERTURE DE LA ROUTE 463 AUX COLONS MENACE D'ISOLER RAMALLAH

L'armée sioniste se prépare à rouvrir la route 463 aux colons. Cette décision risque d'isoler huit villages et deux quartiers, fragmentant le gouvernorat de Ramallah et d'el-Bireh, où vivent près de 400 000 Palestiniens. L'armée de l'occupation s'apprête à rouvrir aux colons la route 463, un axe de dix kilomètres traversant le nord de Ramallah et d'el-Bireh. Cette mesure, selon plusieurs sources, menacerait d'isoler huit villages palestiniens et deux grands quartiers résidentiels, tout en séparant le nord et le sud du gouvernorat. Une route au cœur de la fragmentation Construite au milieu des années 1990 pour relier les colonies de Beit El et de Dolev, la route 463 avait été fermée après le déclenchement de la seconde Intifada. Le gouvernement de l'occupation sioniste souhaite accélérer le processus avant les élections du 27 octobre. La Commission de résistance à la colonisation et au mur, affiliée à l'OLP, dénonce une « politique systématique visant à démanteler la contiguïté géographique et démographique palestinienne ». Des dizaines de milliers d'habitants seraient contraints d'emprunter une route alternative déjà saturée près du camp de Jalazone. Les villages de Surda, at-Tira, Ein Qiniya, Ras Karkar, Deir Ibzi ou Ein Arik seraient particulièrement touchés. Jamal Juma, coordinateur de la Campagne populaire de résistance au mur et aux colonies, estime que la réouverture « encerclerait complètement la partie ouest de Ramallah ». Sur X, l'Association France Palestine Solidarité avait déjà alerté le 1er octobre en soulignant que « l'armée et les colons israéliens collaborent pour rouvrir la route 463 réservée aux colons et rompre la continuité territoriale ». Munif Treish, maire d'El-Bireh, rappelle que 95 % du tracé se situe en zone B, placée sous administration civile palestinienne selon les accords d'Oslo II. Il y voit une « violation flagrante » des engagements pris avec l'OLP et une « menace existentielle » pour 250 000 Palestiniens. La municipalité promet de mobiliser tous les moyens légaux pour s'y opposer tandis que la mobilisation internationale, notamment au sein de l'UE, ne semble pour l'heure pas produire d'effets.

RHUME

La vitamine C est-elle vraiment le remède miracle pour guérir plus vite ?

À l'approche de l'hiver, les conseils pour booster son immunité ou se remettre plus vite d'un rhume pleuvent... La prise de vitamine C en complément alimentaire en fait partie. Mais ce ne serait qu'un argument marketing, sans aucune valeur scientifique.

QUELS SONT LES BIENFAITS DE LA VITAMINE C ?

La vitamine C intervient dans de nombreuses fonctions de l'organisme. Elle permet de consolider les fibres de collagène qui constituent le tissu qui soutient les cellules. Elle intervient également dans l'assimilation du fer présent dans les aliments d'origine végétale comme les légumineuses ou les noix.

Enfin, la vitamine C est connue pour son fort pouvoir antioxydant qui empêche la dégradation des cellules.

Notre corps ne sait pas fabriquer la vitamine C. Nos apports en vitamine C proviennent donc de l'alimentation. Il est recommandé d'en absorber en moyenne 110 mg par jour pour un adulte.

FAUT-IL CONSOMMER PLUS DE VITAMINE C POUR GUÉRIR PLUS VITE D'UN RHUME ?

Nos besoins en vitamine C peuvent être couverts par l'alimentation. Parmi les aliments les plus riches en vitamine C, on retrouve les agrumes, le cassis, le persil ou encore les poivrons. Pour connaître la liste des aliments ayant une teneur élevée en vitamine C, consultez la table de composition nutritionnelle des aliments Ciquel.

Les marques qui commercialisent des compléments alimentaires enrichis en vitamine C vantent les bienfaits d'une supplémentation en vitamine C pour augmenter ses effets bénéfiques et ainsi mieux lutter contre les



maux de l'hiver. Mais cet argument n'a aucune valeur scientifique.

Parmi les études qui se sont intéressées à la supplémentation en vitamine C, « aucune n'a pu démontrer clairement des effets bénéfiques significatifs de la vitamine C à haute dose sur la fréquence, la durée ou encore la sévérité des rhumes », fait savoir l'Inserm.

Si vous souffrez d'un rhume, vous pouvez atténuer les symp-

tômes avec du paracétamol mais aucun traitement ou supplémentation ne vous permettra de guérir plus vite !

« Par ailleurs, la vitamine C donnée en tant que traitement contre des infections sévères, n'a qu'un impact minime sur la santé des patients, comme l'a confirmé une récente revue de littérature », ajoute l'Inserm.

ATTENTION À L'EXCÈS DE VITAMINE C !

Il est déconseillé d'ingérer de fortes doses de vitamine C car elle peut provoquer des problèmes digestifs et des nausées quand elle est consommée en excès. Il faut donc rester prudent avec la surconsommation de vitamine C sous forme de compléments alimentaires.

Mieux vaut préférer la consommation de fruits et légumes riches en vitamine C, à la supplémentation.

Les bienfaits surprenants de l'eau citronnée sur votre digestion et votre peau !

Un petit verre d'eau citronnée, tous les matins, à jeun. Voilà une bonne habitude à prendre au réveil, surtout si vous souhaitez prendre soin de votre bien-être intestinal et de votre peau.

CITRON : UN ALLIÉ POUR LA PEAU ET LE BIEN-ÊTRE DIGESTIF

« Le citron est un aliment peu calorique qui possède une haute richesse nutritionnelle. (...) Il est fortement pourvu en potassium, calcium, mais aussi en magnésium, phosphore, manganèse, fer et cuivre. Il est également une excellente source de vitamine C » explique Nathalie Majcher, diététicienne et nutri-

tionniste. Ainsi, un verre d'eau citronnée a de nombreux bienfaits, notamment au niveau de la digestion et de la peau.

« L'eau citronnée, consommée à jeun, permettrait d'améliorer le transit : (...) boire de l'eau citronnée permettrait en quelque sorte de faire « décoller » les déchets restés sur la muqueuse digestive – permettant ainsi de nettoyer notre système digestif et ainsi d'améliorer notre digestion » indique la spécialiste. L'eau citronnée est aussi un atout pour prendre soin de votre peau. « Grâce à ces propriétés détoxifiantes et diurétiques, l'eau tiède au citron permet de garder une peau saine et lumineuse. En effet, sa nature alcaline détruit quelques-unes des bactéries qui

sont à l'origine de l'acné et d'autres problèmes de peaux » précise la diététicienne et nutritionniste. De plus « la vitamine C et d'autres antioxydants que contient le citron contribuent également à diminuer les rides et les tâches, et à combattre les radicaux libres – responsable du vieillissement accéléré de la peau » précise-t-elle.

Les autres bienfaits de l'eau citronnée Et ce n'est pas tout : en plus de prendre soin de votre peau et de votre transit, l'eau citronnée possède de nombreux autres bienfaits. Elle permet, par exemple, de stimuler le système immunitaire : le citron est un aliment riche en vitamine C. Or, celle-ci est connue pour lutter contre la fatigue, passagère ou chronique, mais

aussi pour stimuler le système immunitaire. « L'eau citronnée est donc une excellente boisson à boire en cas de fatigue ou en cas de baisse des défenses immunitaires (que ce soit l'été ou l'hiver !) » conclut la spécialiste.

Pour profiter de ces bienfaits, il suffit de presser un citron à l'aide d'un presse-agrume. Cela permet de ne pas trop abîmer les fibres, contrairement aux extracteurs de jus. Ensuite, vous pouvez mettre le jus obtenu dans une eau tiède. En effet, une eau trop chaude entraîne une perte importante de vitamine C. Une eau trop froide empêcherait l'organisme de tolérer correctement la boisson.

La soupe, c'est bon pour la santé : à condition de bien la choisir !

Le froid se réinstalle doucement. Il est donc l'heure de reprendre ses recettes de plats réconfortants. Et la soupe en fait partie ! Tant mieux, car elle est excellente pour la santé... à condition de bien la choisir.

SOUPE EN BRIQUES : ATTENTION À BIEN LIRE LES ÉTIQUETTES

La soupe est une préparation riche d'un point de vue nutritif. Elle regroupe effectivement plusieurs légumes dont les fibres et antioxydants participent à une bonne digestion. Bien que léger,

il s'agit d'un plat parfait pour s'hydrater et qui procure une sensation de satiété. Il est possible de l'accompagner d'un morceau de pain complet, et la soupe devient un plat à part entière. Cependant, si vous décidez d'acheter une soupe déjà prête au supermarché, il est important de bien lire les étiquettes.

Aurélien Hourcade, diététicienne et nutritionniste, conseille la répartition suivante pour 100 ml de soupe en brique :

Au moins 50 % de légumes, 2,5 à 3 g de matières grasses, moins de 1 g de sel, 1,5 g ou plus de fibres, moins de 1 g de sucre,

Tout en évitant la présence d'additif, d'exhausteur de goût, d'émulsifiant...

« Le velouté en brique peut dépanner de temps en temps. Côté qualité gustative, on trouve aujourd'hui des produits tout à fait corrects (attention à la quantité de sel et de fibres) » explique la spécialiste. La soupe fraîche, en briques ou en bouteilles peut être intéressante pour sa teneur en fibres, mais la quantité de sel est souvent élevée, tout comme le prix. Autre option, « la soupe surgelée a une composition semblable à celle d'une soupe maison (quantité de sel maîtrisée, et

teneur en fibres intéressante, une bonne alternative lorsque le temps manque » précise la nutritionniste. Enfin, il est possible d'opter pour une soupe déshydratée, très peu chère, mais souvent très salée, sans fibres ni vitamines. L'idéal est d'opter pour une soupe maison.

LA MEILLEURE OPTION : LA SOUPE MAISON

« La soupe maison est idéale pour le choix des légumes selon le goût et dans le respect des saisons. Ces bienfaits sont nombreux : consommation de légumes, un taux en matières

grasses faible, apport peu calorique, dosage du sel, pas de colorant, conservateur, ni additif. Elles sont plus riches en fibres et en vitamines » explique Aurélien Hourcade, diététicienne et nutritionniste. Pommes de terre et poireaux, velouté de petits pois, haricots et carottes au lait de coco, potiron et châtaignes, soupe à l'oignon... Les recettes semblent infinies et peuvent coller à toutes vos envies. N'hésitez pas à congeler vos préparations pour profiter de bonnes soupes tout l'hiver.



Selection du jour

TF1

20h10

Chien et chat

Avec Philippe Lacheau, Reem Kherici, Franck Dubosc, Raphaëlle Fugère-Larocque, Oscar Desagnes, Lénie Scoffié

Monica, maîtresse de la chatte star d'Internet Diva, croise à l'aéroport Jack, un voleur, accompagné du chien qui vient d'avaler le butin de son dernier casse : un rubis. Monica et Jack sont forcés par la compagnie aérienne de mettre leurs précieux animaux en soute. Alors qu'ils sont dans l'avion, ils voient par le hublot leurs animaux s'échapper de leur cage et du chariot à bagages vers une destination inconnue. Les deux duos que tout oppose s'embarquent dans un road trip contre la montre entre Montréal et New York. D'un côté, les humains qui ont perdu la trace de leurs animaux et de l'autre, les animaux livrés à eux même pour retrouver leur maître.



arte

20h05

Interstellar

Avec Matthew McConaughey, Anne Hathaway, Jessica Chastain, Matt Damon, Wes Bentley, Casey Affleck, Michael Caine, Tophér Grace, Mackenzie Foy, Ellen Burstyn, Collette Wolfe, John Lithgow, David Oyelowo, William Devane, Leah Cairns

Un futur proche. Voilà plusieurs années que les ressources de la Terre s'amenuisent, que le monde dépérit, précipitant l'humanité à sa perte. Un ancien ingénieur de la Nasa, Cooper, décrypte des coordonnées qui le mènent vers un centre spatial ultra-secret. Les scientifiques qui y travaillent sont certains d'avoir découvert une planète habitable par l'Homme, dans une autre galaxie.



6

20h10

Zone interdite

Présenté par : Ophélie Meunier

En Belgique, à moins d'une heure de Lille, le zoo Pairi Daiza s'apprête à ouvrir la plus grande serre tropicale de la planète. Le défi est immense et l'erreur guette à chaque étape. Pendant cinq ans, les caméras de «Zone interdite» ont suivi ce chantier titanesque en exclusivité. Le fondateur, Éric Domb, ancien avocat fiscaliste, a 30 ans de sacrifices derrière lui. Il a tout construit, brique par brique. Record après record, son parc a été élu six fois meilleur zoo d'Europe. Il reçoit aujourd'hui près de trois millions de visiteurs par an. Mais sa serre tropicale géante, c'est le projet de sa vie. Deux records du monde Guinness en jeu. Une ambition planétaire.



france 2

20h10

Les aventures de Rabbi Jacob



Avec Louis de Funès, Henri Guybet, Claude Giraud, Suzy Delair, Jean Herbert, Claude Piéplu, Marcel Dalio, Miou-Miou, Renzo Montagnani, Denise Provence

Escortés par une foule d'amis à New York, Rabbi Jacob et un ami prennent l'avion pour Paris afin d'assister à une communion. En France, Victor Pivert, un homme d'affaires irascible et raciste, se hâte pour arriver à temps au mariage de sa fille, conduit à l'aéroport par son chauffeur Salomon. De fil en aiguille et d'incident en incident, Victor Pivert se voit rapidement contraint de se déguiser en rabbin après avoir croisé la route de la bande des juifs new-yorkais à Orly : il lui faut semer ses poursuivants, au cœur d'un règlement de comptes entre terroristes d'un pays arabe qui confine au quiproquo.

france 3

20h10

Les enquêtes de Vera

Avec Brenda Blethyn, David Leon, Jon Morrison, Riley Jones, Shobna Gulati, Cathy Tyson, Sarah Kameela Impey, Rhiannon Clements, William Houston, Clinton Blake, Simon Lenagan, Kevin Whately, Amanda Root, Joshua Sher, Victoria Elliott

Vera Stanhope est inspectrice en chef de la police du comté de Northumberland, dans le nord de l'Angleterre. Elle est épaulée dans son travail par son jeune adjoint Joe, qu'elle considère comme son fils. Cette fois, Vera est appelée sur les rives de la Tyne, où le corps d'un jeune homme a été retrouvé. Un coup à la tête montre qu'il ne s'agit pas d'une noyade accidentelle. La victime, Zac Martin, venait tout juste de sortir de prison après avoir purgé une peine pour coups et blessures.



W9

20h25

Babysitting

Avec Philippe Lacheau, Alice David, Vincent Desagnat, Clotilde Coureau, Gérard Jugnot, Tarek Boudali, Enzo Tomasini, Julien Arruti, Grégoire Ludig, David Marsais, Philippe Duquesne, Charlotte Gabris, David Salles, Philippe Brigaud, Vladimir Houbart

Paris, 25 juin. En panne de baby-sitter, Marc Schaudel, patron d'une maison d'édition, demande à Franck Amory, l'un de ses salariés qu'il connaît à peine, de s'occuper de son fils Rémi pendant un déplacement avec son épouse. Mais c'est exactement le jour des 30 ans de Franck, qui avait prévu une fête à tout casser avec ses amis. Tant pis, Franck gardera le tyran en culotte courte, arrogant et capricieux.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

RAPPROCHEMENT RUSSO-AMÉRICAIN SUR L'ÉNERGIE

L'Europe dans l'embaras

Le décor géopolitique de la guerre en Ukraine est en train de se fissurer. Alors que l'Europe s'était engagée dans une voie de sanctions maximales contre Moscou, les États-Unis de Donald Trump viennent de prendre une décision qui prend Bruxelles à contre-pied : lever temporairement les sanctions sur le diesel russe et suspendre l'application de nouvelles sanctions massives.

Un tournant que Kiev qualifie déjà de "première étape" d'un allègement plus large, et qui place l'Union européenne dans une position d'isolement stratégique et énergétique.

WASHINGTON LÈVE LE PIED SUR LES SANCTIONS

Le signal est venu de la Maison-Blanche le 16 octobre. Le président américain Donald Trump a signé un décret suspendant l'application de la loi adoptée en septembre par le Congrès, surnommée "loi Graham". Cette législation prévoyait un durcissement sans précédent : des droits de douane pouvant atteindre 500% sur les produits russes importés aux États-Unis, des taxes supplémentaires jusqu'à 100% sur les marchandises

provenant des cinq principaux pays acheteurs de pétrole et de gaz russes, des sanctions visant des responsables russes, des banques, des entreprises publiques, ainsi que des restrictions sur les nouveaux investissements américains en Russie et sur l'uranium russe. Son entrée en vigueur était prévue pour le 18 octobre. Invoquant les "intérêts nationaux des États-Unis" et s'appuyant sur une disposition de la loi autorisant des dérogations, Donald Trump a informé le Congrès que la non-application de ces mesures répondait aux circonstances actuelles. Aucune date d'expiration n'a été fixée pour cette suspension, qui pourra être réexaminée par le Président ou le secrétaire d'État Marco Rubio. Quelques jours plus tôt, Donald Trump avait déjà annoncé avoir conclu un accord pour obtenir du diesel auprès de la Russie afin de faire face à la hausse des prix des carburants sur le marché américain. Une décision pragmatique dictée par l'inflation intérieure, mais aux conséquences géopolitiques majeures. À Moscou, la réaction n'a pas tardé. Kirill Dmitriev, représentant spécial du président russe pour la coopération économique internationale et directeur du Fonds russe d'investissement direct, a salué un "moment important et véritablement historique". Selon lui, les sanctions envisagées auraient pu "pratiquement mettre fin à la coopération économique entre la

Russie et les États-Unis, tout en causant de graves dommages, avant tout, à l'économie américaine ainsi qu'aux marchés mondiaux". Il a plaidé pour "le dialogue, une coopération mutuellement avantageuse et une responsabilité commune pour la stabilité mondiale" au lieu des sanctions et de la confrontation.

L'EUROPE REGRETTE ET S'ACCROCHE À LA LIGNE DURE

À Bruxelles, la pilule est amère. Réunis les 15 et 16 octobre pour un Conseil européen, les dirigeants de l'UE ont exprimé leurs regrets. "Le Conseil européen regrette la décision des États-Unis de lever temporairement les sanctions sur le diesel russe", ont-ils déclaré dans leurs conclusions. Le message européen reste celui de la fermeté : appel au rétablissement immédiat du passage sûr des navires civils en mer Noire, qualification des attaques contre le transport maritime, notamment dans les zones économiques exclusives de la Bulgarie et de la Roumanie, d'"inacceptables et constituant une grave violation du droit international". Les dirigeants ont plaidé pour un renforcement des mesures visant à contrer les menaces hybrides, protéger les infrastructures critiques, et ont annoncé l'examen en urgence de nouvelles mesures restrictives et d'un durcissement des exigences en matière de visas pour les



ressortissants russes. Ils ont aussi souligné la nécessité de renforcer les capacités de défense de l'UE, tout en maintenant le rôle de l'OTAN comme fondement de la défense collective. Une posture qui révèle l'embaras : comment maintenir une politique de sanctions totales quand le principal allié, les États-Unis, fait le choix inverse pour préserver son économie ? L'UE a également tenté d'élargir le débat en condamnant les menaces sur le transport maritime au Moyen-Orient, en mer Rouge et dans le détroit d'Ormuz, et en regrettant les sanctions américaines contre la Cour pénale internationale (CPI), exhortant Washington à revenir sur ces mesures. Un signe que la divergence transatlantique ne se limite plus à la Russie.

ZELENSKY ALERTE : "CE N'EST QUE LA PREMIÈRE ÉTAPE"

Le plus inquiet reste Volodymyr Zelensky. Le président ukrainien

a déclaré samedi que l'allègement des sanctions américaines pourrait se poursuivre, qualifiant l'accord sur le diesel de simple "première étape", selon l'agence Interfax-Ukraine. S'adressant à des journalistes, Zelensky a estimé que cet allègement donnerait au président russe Vladimir Poutine le sentiment de bénéficier d'un soutien, plutôt que de le convaincre de mettre fin à la guerre. Il a toutefois exprimé l'espoir que Trump "fera tout ce qui est en son pouvoir" pour mettre fin aux attaques contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes. Le président ukrainien a indiqué que des négociateurs ukrainiens et américains pourraient se rencontrer dès cette semaine et que Washington travaille sur une proposition de réunion trilatérale Ukraine-États-Unis-Russie, avec comme lieux envisagés les États-Unis en marge du G20. Aucune confirmation n'a été reçue de Moscou ou Washington.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

L'éradication de la pauvreté au cœur de l'État social

À l'occasion de la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté, célébrée chaque année le 17 octobre, les Nations unies ont placé l'édition 2026 sous le thème "Un logement sûr pour tous". Un thème qui trouve une résonance particulière en Algérie, où la lutte contre la pauvreté est érigée non pas en simple programme d'assistance, mais en fondement même de la doctrine de l'État social défendue par le président Abdelmadjid Tebboune. Alors que dans le monde, plus de 2,8 milliards de personnes sont confrontées à des conditions de logement inadéquates et que 826 millions vivent encore dans l'extrême pauvreté avec moins de 3 dollars par jour, selon les estimations de l'ONU fondées sur la parité de pouvoir d'achat de 2021, l'Algérie a choisi de faire du soutien aux petites bourses, du logement et de l'équité territoriale les piliers de sa stratégie. L'Algérie renforce de manière continue son soutien aux petites bourses et au pouvoir d'achat. Contrairement à de nombreux pays où les filets de protection sociale reculent - l'ONU rappelle que 3,8 milliards de personnes ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale - l'Algérie a maintenu et renforcé ses mécanismes de solidarité nationale. Augmentations successives des salaires, revalorisation des pensions de retraite, prime de chômage pour les primo-demandeurs d'emploi, plafonnement des prix des produits de large consommation : ces mesures visent à préserver le citoyen des fluctuations mondiales et à garantir un

niveau de vie digne. L'objectif est de lutter contre ce que les Nations Unies décrivent comme la pauvreté multidimensionnelle, qui ne se limite pas au manque de revenus mais englobe l'absence de capacités fondamentales pour vivre dignement. Cette politique trouve sa traduction la plus visible dans le soutien à grande échelle pour l'habitat. Le programme AADL, avec le lancement de AADL 3, constitue l'une des plus vastes opérations de logements au monde. Des centaines de milliers de logements sont en cours de réalisation pour permettre aux classes moyennes et aux revenus modestes d'accéder à la propriété à des conditions très avantageuses. C'est une réponse directe à l'appel des Nations unies qui, pour 2026, demandent à faire du logement sûr une priorité en matière de droits humains. Cet effort est complété par le soutien à l'habitat rural, un dispositif essentiel pour fixer les populations dans leurs régions d'origine et lutter contre l'exode rural et la précarisation des campagnes. En offrant des aides conséquentes pour la construction de logements ruraux, l'État garantit non seulement un toit, mais aussi la dignité et la stabilité familiale, conditions indispensables pour accéder aux soins, à l'éducation et à l'emploi, comme le souligne l'ONU. L'éradication durable de la pauvreté ne peut se faire sans création de richesse et d'emplois. C'est tout le sens de l'annonce

faite par le président Tebboune concernant la création de postes d'emploi avec l'entrée en production du premier véhicule 100% algérien. Au-delà du symbole industriel, c'est une véritable chaîne de valeur qui se met en place : sous-traitants locaux, PME de fabrication de pièces, centres de formation, qui vont générer des milliers d'emplois directs et indirects, notamment pour les jeunes. Cette démarche s'inscrit dans une politique plus large de lutte contre le déséquilibre entre les régions. Sous l'impulsion du Président, l'Algérie s'est engagée à encourager les investissements dans les endroits les plus reculés, dans les Hauts Plateaux et dans le Grand Sud. Zones franches, incitations fiscales, désenclavement par les infrastructures routières et ferroviaires, raccordement à l'électricité et au gaz : l'idée est de ne laisser aucune région à la marge du développement. La pauvreté est souvent géographique, et c'est en amenant l'investissement là où il n'allait pas que l'État corrige les injustices historiques. Deux principes non négociables renforcent ce modèle social algérien : la gratuité des soins et la gratuité de l'éducation. Alors que 284 millions de travailleurs dans le monde vivaient encore dans l'extrême pauvreté en 2025, l'Algérie a fait le choix de préserver un système de santé public gratuit pour tous. Des investissements massifs sont consentis pour construire de nouveaux CHU, des hôpitaux

dans chaque wilaya, et garantir l'accès aux soins les plus complexes sans condition de revenu. C'est une protection contre la pauvreté la plus brutale, celle qui survient lorsqu'une maladie fait basculer une famille dans la précarité. De même, l'éducation reste totalement gratuite, de l'école primaire à l'université, avec cantines scolaires, transport scolaire et bourses. C'est l'ascenseur social par excellence, celui qui permet de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. À travers l'ensemble de ces mesures - soutien au pouvoir d'achat, politique du logement avec l'AADL et l'habitat rural, création d'emplois industriels, équité territoriale, santé et éducation gratuites - l'État algérien ne se contente pas de gérer la pauvreté, il s'attaque à ses racines. Il renforce l'État social, minimise les déficiences sociales et donne corps à la Déclaration politique de Doha (2025) qui réaffirme le droit à un niveau de vie adéquat, comprenant un logement convenable, sûr et abordable. Dans un monde où l'aide publique au développement destinée à la réduction de la pauvreté a diminué de 8,7% entre 2023 et 2024 pour tomber à 19,1 milliards de dollars, l'Algérie démontre qu'avec une volonté politique forte, l'éradication de la pauvreté reste possible lorsqu'elle est placée au centre des décisions budgétaires et que la dignité humaine en est le fil conducteur.

B. KH.